

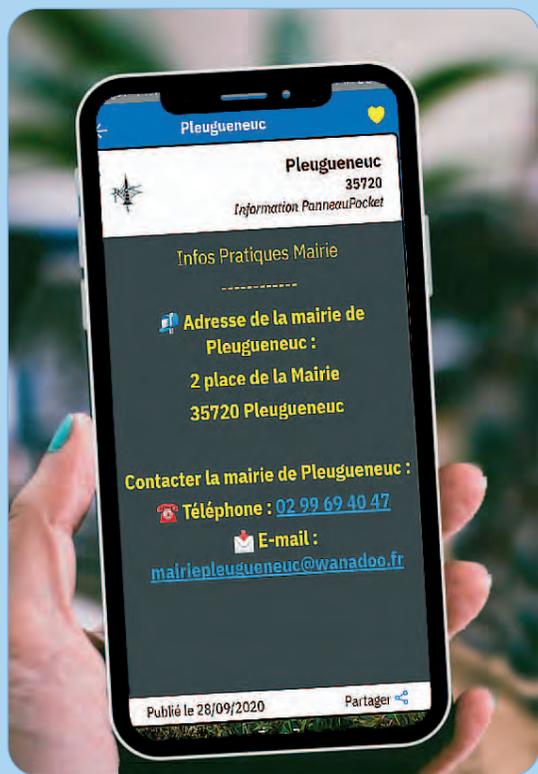


Pleugueneuc

LE BULLETIN



www.panneaupocket.com informe et alerte les habitants



Pour mieux vous informer et vous alerter en temps réel, la commune de Pleugueneuc s'est équipée de l'application PanneauPocket.

■ Simple d'installation

Sans création de compte, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou GooglePlay.

En mettant PLEUGUENEUC en favori (en cliquant le cœur en haut à droite de l'écran), vous recevez instantanément les notifications des informations et alertes émises par la Mairie.

Vous avez accès à l'ensemble des actualités diffusées sur l'application, où que vous soyez, à domicile, au travail, en déplacement hors de la commune...

Et vous pouvez relayer les panneaux par SMS, Email, réseaux sociaux grâce à l'option de partage afin de permettre la viralité du message.

■ Gratuite et ouverte à tous

L'application ne nécessite pas de création de compte lors de son installation sur les téléphones et tablettes.

■ sur internet (via votre PC, tablette...)

app.panneaupocket.com

- Gratuit
- Utilisation simple, intuitive et illimitée
- Protection de la vie privée : utilisation anonyme et sans géolocalisation
- Notifications instantanées
- Sans publicité



Info PLUi page 19

DATE À RETENIR

École « Les Jours Heureux » Portes ouvertes Inscriptions rentrée 2021

Pour inscrire un nouvel élève pour la prochaine rentrée scolaire, une permanence aura lieu dans le bâtiment de la maternelle

■ le vendredi 16 avril 2021 de 16h40 à 19h00.

Vous pourrez profiter de ce moment pour visiter les classes en famille et vous entretenir avec une partie de l'équipe pédagogique.

Pour pouvoir inscrire votre enfant le jour de cette permanence, vous devrez avoir retiré auparavant une autorisation d'inscription délivrée par la mairie de Pleugueneuc.

L'équipe enseignante et la Municipalité



Le mot du maire

Chers Pleugueneucoises et Pleugueneucois,

Ce petit mot de début d'année ne peut pas ressembler à ceux des autres années. Pour éviter tout regroupement et je m'en excuse auprès de vous, il n'y a pas eu de cérémonie de vœux ouverte à la population.

2020 restera une année toute particulière.

Elle a démarré comme à l'accoutumée. Nous avons à l'esprit le renouvellement du Conseil Municipal. Le Président de la République venait d'annoncer le premier confinement général pour le mardi 17 mars à 12 heures. Les jours qui ont précédé les élections municipales nous ont conduits vers des incertitudes et la crainte que nous puissions nous contaminer les uns les autres par une simple rencontre. La Covid19 était présente et une pandémie nous menaçait.

Je remercie tous les électeurs et électrices qui se sont déplacés et je comprends la crainte de ceux qui ne sont pas venus.

Devant cette situation grave qui s'est avérée être une pandémie très contagieuse, tous et chacun à sa place avons fait preuve de bienveillance et de respect d'autrui.

Je tiens à remercier tous ceux et celles en première ligne.

Je veux d'abord saluer les services municipaux en mairie qui ont toujours été présents pour vous répondre et vous rendre service.

Ensuite, nous avons eu le manque de masques pour se protéger. Merci à nos couturières qui en ont fabriqué près de mille, ainsi que l'entreprise Glory qui a offert les visières pour tous les enfants de l'école.

L'activité a repris le 11 mai. Les gestes barrières sont devenus la routine de notre quotidien. A l'école, un protocole sanitaire a été mis en place. Nos agents ont su faire face à un surcroît de travail en présence des enfants : assurer la distanciation, la désinfection, la gestion du port du masque pour préserver la santé de tous.

L'été se passant presque normalement, la reprise en septembre nous a ramené à la réalité. La Covid19 est toujours présente.

Toutes et tous, continuons à appliquer les gestes barrières.

Je veux exprimer ma pensée à plusieurs d'entre vous.

Tout d'abord à nos plus âgés. Le confinement est source de repli sur soi et d'isolement. Nous avons tenu à assurer la distribution des colis de Noël. Bien sûr, il y a le cadeau, mais surtout les bienfaits d'une petite visite qui réchauffe les cœurs.

A la résidence du Bignon, Vincent Suarez et toute son équipe respectent un protocole sanitaire strict tout en conservant le lien social avec les familles. Bravo pour votre gazette qui reconforte les familles ainsi qu'à l'investissement quotidien du personnel soignant.

Nos associations ont été obligées de se mettre en sommeil. Nul doute qu'après cette épidémie, elles ressortiront pleines d'espoir et de projets.

J'ai une pensée pour nos commerces, artisans et entreprises qui ont dû s'arrêter au premier confinement. Vous vous êtes serrés les coudes et vous continuez à être positifs pour l'avenir. Je pense plus particulièrement à ceux qui sont toujours en fermeture administrative.

Malgré tout cela, la vie municipale continue.

Le Conseil Municipal s'est mis en place sur une longue période : l'élection le 15 mars et l'installation de notre Conseil le 26 mai.

Les travaux de rénovation à la salle de sport ont débuté en septembre. Ceux-ci avancent normalement malgré quelques contraintes techniques. Les normes de structure en 2020 ne sont plus les mêmes qu'en 1980. Les travaux seront achevés pour l'été.

Nous avons validé l'appel d'offres pour la création du futur lotissement « Le Chemin de Morgan ». Je rappelle que celui-ci sera composé de trente-huit lots libres et de huit appartements construits par NEOTOA (bailleur social). La commune mettant à disposition 1 282,56 m². Le Conseil Municipal doit valider la date pour le début des travaux de viabilisation. Ceux-ci pourront démarrer au premier semestre de cette année.

2021 a débuté. La Covid19 est toujours présente, bien que notre région soit relativement épargnée.

L'année qui commence doit être source d'espoirs et pleine d'optimisme. Cette pandémie, nous la vaincrons.

Chers Pleugueneucoises et Pleugueneucois, en ce début d'année 2021, la formule des vœux prend une connotation toute particulière.

Je vous souhaite une année de bonne santé.

Continuez à respecter les gestes barrières et les distanciations.

Je vous souhaite une année heureuse et que tous vos projets puissent se concrétiser.

Meilleurs vœux 2021.

Loïc Régeard, Maire



Les élus de la Municipalité rassemblés pour la distribution des 175 paniers de Noël aux aînés de la commune.



Séance du 13 octobre 2020

Absents excusés : MM. de **LORGERIL Olivier** et **FINES Cédric**, Mmes **BLAISE Estelle**, **BUSNEL Carole** et **GASCOIN Laurence**.

■ LOTISSEMENT « LE CHEMIN DE MORGAN »

M. Mahé Christophe, Maître d'œuvre, présente le rapport d'analyse des offres et commente les éléments techniques et financiers. 21 offres ont été reçues dans les délais. Le rapport de l'analyse des offres prend en compte le prix des prestations et la valeur technique des propositions.

Montant des offres retenues :

Lot 1 - Terrassement-voirie :	308 457,00 € HT	(estimation de 374 835,00 € HT)
Lot 2 - Assainissement :	212 080,00 € HT	(estimation de 285 470,00 € HT)
Lot 3 - Réseaux souples :	87 548,20 € HT	(estimation de 116 208,00 € HT)
Lot 4 - Espaces verts :	24 983,33 € HT	(estimation de 30 544,00 € HT)
Montant total de :	633 068,53 € HT	(estimation totale 807 057,00 € HT)

- Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, valide les propositions des entreprises suivantes pour un montant total de 633 068,53 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de l'avant-projet définitif (APD) des travaux de viabilisation, désormais connu, s'élève à 687 800 € HT, alors que le montant estimatif initial était de 540 000 €. Compte tenu de l'évolution du coût des travaux en phase APD, il convient d'actualiser la rémunération du maître d'œuvre (5,6 % du montant de l'APD).

- Le Conseil Municipal, accepte l'actualisation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux de viabilisation du futur lotissement communal, comme suit : 687 800 € x 5,6 % soit 38 516,80 € HT.

■ PLUI BRETAGNE ROMANTIQUE : désignation des référents au comité de pilotage

M. le Maire rappelle que les élus de la Bretagne romantique ont engagé l'élaboration d'un PLU Intercommunal par délibération du 31 mai 2018.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal définit, à l'horizon 2035 et à l'échelle des 25 communes, la stratégie en matière d'aménagement du territoire :

- Cadre de vie : Le PLUi veille à la qualité paysagère et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient ainsi un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.

- Développement économique : Le PLUi assure la pérennité des pôles d'activités économiques, leur attractivité et leur diversité et il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

- Habitat : Le PLUi accompagne la construction de logements. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.

Les 25 communes de la Bretagne Romantique forment un bassin de vie cohérent et envisagent l'élaboration d'un PLU intercommunal. Elles s'inscrivent dans un contexte de solidarité territoriale et de mutualisation des moyens. En 2022, les 25 communes seront dotées d'un document d'urbanisme répondant notamment aux enjeux de développement durable. A ce titre, il convient de désigner deux référents au comité de pilotage (COPI) du PLUi de la CCBR.

- Ont été désignés, à l'unanimité : MM. **BARBY Eric** et **FINES Cédric**, comme référents communaux au COPI du PLUi

■ MARCHÉ DE LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DES SPORTS - Avenants

A la phase d'exécution des travaux de réhabilitation, certains points sont affinés et certaines optimisations peuvent être faites (lots n°3 et n°9). Avec l'usage qu'il est fait de la salle et du terrain à l'arrière, il apparaît judicieux de prévoir des équipements électriques à l'arrière de la salle des sports (lot 10).

De plus, le choix de refaire le sol sportif, qui initialement était prévu en option, engendre des modifications. En effet, dans tous les cas, le niveau de ce dernier, sera plus haut qu'actuellement, de 6 à 7 cm. Cela demande à repositionner l'éclairage (lot n°10) et l'ensemble des panneaux de basket, notamment les paniers de compétition afin de rester en conformité. La réfection du revêtement de sol aurait été à prévoir dans les années futures et ces points de blocage se seraient posés. Il semble toujours plus judicieux d'éviter de faire des travaux qui seraient à reprendre quelques années plus tard. Il est préférable de prendre le plus d'éléments en compte au moment de cette réalisation. De plus, la dépose des panneaux de basket est aussi nécessaire pour la mise en place de la toile tendue dans de bonnes conditions. A la phase d'exécution des travaux de réhabilitation, certains points sont affinés et certaines optimisations peuvent être faites (lots n°3 et n°9).

Lot 3 : couverture et bardage acier

- Remplacement du bardage translucide par un bardage laqué (moins coûteux), au droit du mur en façade ouest, au-dessus de la toiture des vestiaires et ajout de fixations sur les chaînages. Cette modification de prestation initiale entraîne une moins-value de - 1 649,49 € HT.

Lot 9 : équipements sanitaires et ventilation

- Suppression des sèche-serviettes, modification de la finition des barres de maintien pour un contraste visuel PMR et suppression des sièges PMR rabattable des douches. Ces modifications sont décidées pour les coûts de maintenance et les craintes sur la pérennité du matériel vis-à-vis du vandalisme (moins-value de - 2 181,40€ HT).

- Ajout de l'alimentation générale en eau au bâtiment depuis le départ existant du local 1 jusqu'au local technique, afin de rectifier un erreur de limite entre lots (+ 1 101,00€ HT). Ces modifications de prestations initiales entraînent une moins-value de - 1 080,40 € HT.

Lot 10 : électricité

- Suppression de l'alimentation des sèche serviettes (une moins-value de - 195,18 € HT).

- Ajout, à la demande de la Mairie d'une prise HYPRA, et de prises standard dans un coffret fermant à clé, à l'arrière de la salle (travaux supplémentaires de + 3 072,28 € HT).

- Alimentation pour les panneaux d'affichage 24 secondes des paniers de compétition de basket-ball (+ 664,94 € HT).

- Demande modificative afin de respecter une hauteur de dégagement des terrains de jeux à + de 7 mètres, nécessaire à une homologation.

Cette demande de travaux supplémentaires entraîne une plus-value de 10 779,54 € HT.

Intervention complémentaire

- Dépose des panneaux de Basket-ball de compétition. Ces travaux incluent notamment la mise à disposition d'une nacelle spécifique.

L'entreprise Alma Sports propose de réaliser ces travaux pour un montant de 4 471,75 € HT.

- Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le nouveau marché de travaux.

■ ACQUISITION D'UNE TONDEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la tondeuse des services techniques a plus de 11 ans (+ de 4 000 heures au compteur) et qu'il convient de la remplacer. Plusieurs prestataires ont été consultés et des démonstrations réalisées. Différents modèles sont proposés.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient la proposition de MPS de Dinan, d'un modèle de la marque TORO de 25 cv, pour un montant de 23 862 € HT.



■ ACTUALISATION DES TARIFS – ASSAINISSEMENT 2021

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif, relatif à l'actualisation de la redevance assainissement pour l'année 2021. Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs appliqués en 2020 pour deux raisons notamment.

D'un part, le budget assainissement est excédentaire (résultat de clôture 2019 arrêté à 267 634,76 €).

D'autre part, la Région Bretagne envisage de créer une nouvelle taxe pour financer les actions en faveur de la qualité de l'eau (0.10€ / m³), ce qui impactera les usagers.

- Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2021, comme suit :

- **Part fixe communale** : 26,00 € HT – abonnement.
- **Part variable communale** : 0,6248 € HT par m³ d'eau consommée.

M. le Maire ajoute qu'un dossier de subvention a été transmis à l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'hygiénisation des boues de la station d'épuration (obligations découlant de la gestion de la COVID-19). A ce titre, la somme de 3 681€ a été accordée pour une dépense totale de 12 270 € HT. Pour conclure, M. le Maire précise qu'il faudra envisager des travaux sur le réseau d'assainissement, notamment le remplacement des canalisations de la rue de la Libération et de la rue de Rennes. En effet, la présence des eaux parasites à la station d'épuration est due, notamment, à des canalisations dégradées.

■ LABELLISATION DES ESPACES VERTS SENSIBLES

M. CROQUISON Sébastien, conseiller délégué, fait part aux élus de la démarche entreprise par le Département d'Ille-et-Vilaine en vue d'un projet de labellisation des espaces naturels sensibles. Elle vise à développer une action complémentaire entre le Département et les communes sur les questions d'acquisition foncière, de gestion, d'entretien et de valorisation des espaces naturels. Il a été confirmé l'intérêt du Département pour un éventuel partenariat portant sur la préservation et la valorisation d'espaces naturels sur notre commune.

- Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite adhérer à la démarche de labellisation des espaces sensibles naturels et charge M. CROQUISON Sébastien de poursuivre cette dernière.

■ PROBLÈME DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU SEIN DE CERTAINS HAMEAUX

Suite à plusieurs signalements de riverains du village du Bois aux Moines, la commission sécurité s'est rendue sur place. Des problèmes identiques sont par ailleurs mis en avant par les habitants du village du Breil Caulnette. La vitesse excessive des automobilistes dans nos villages semble récurrente, voire, habituelle, pour autant, elle n'est pas tolérable.

Après échanges et débats, il est proposé les aménagements suivants :

Pour le village du Bois aux Moines

- Un panneau à chaque entrée du village indiquant la présence d'enfants au cœur du village,
- Un panneau interdisant l'accès SAUF DESSERTE LOCALE, au carrefour, en amont du village de « La Revelinais ».

Pour le village du Breil Caulnette

- refaire les marquages au sol,
- un coussin berlinois en face du n°18,
- un STOP au carrefour lorsque l'on arrive du lieu-dit « Les Touches Ferron »,
- un STOP en lieu et place du cédez le passage actuellement existant, en venant des villages « Pitrel » ou « La Revelinais ».

- Le Conseil Municipal charge M. le Maire de se rapprocher du service voirie de la CCBR pour affiner et réaliser ces travaux.

Séance du 10 novembre 2020

Absents excusés : MM. de LORGERIL Olivier, CROQUISON Sébastien, HURAUULT Émeric et Mme MASSART Manuele.

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil Municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures prévues : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil Municipal.

A cette fin, un groupe de travail (commission d'information) s'est réuni le 2 novembre dernier et présente les dispositions contenues dans le projet du règlement.

- cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le règlement intérieur (voir page 8).

■ RÉHABILITATION DE LA SALLE DES SPORTS – avenant et travaux supplémentaires

M. BARBY, adjoint, présente aux élus les différents points découverts au moment de l'exécution des travaux et les devis associés aux modifications ou travaux supplémentaires à réaliser. En effet, le détail des maçonneries et des charpentes (dimensionnement, sections et géométrie structurelle) ne pouvaient pas être mesurés avant la découverte de ces dernières. Aussi, certaines structures de murs ne correspondent pas aux anciens plans de récolement. Il en est de même de la section des poutres et des fermes des vestiaires qui ne figuraient pas sur l'ancien plan de coupe.

Lot n°1 - Démolition

- Agrandissement de l'ouverture existante entre la salle annexe et la salle des sports pour respecter les largeurs de passage des vantaux de porte.
- Création d'un poteau dans le local 2 pour reprendre le linteau de l'ouverture à créer, car la cloison existante n'est pas structurelle, contrairement au plan de la construction d'origine. Cette modification de prestation initiale entraîne une plus-value de + 1 344,71 € HT.

Lot n°2 - Charpente

- Dépose des chevêtres et des contreventements découpés car non conformes. Création de nouveaux chevêtres avec renfort de panne associé dans la salle des sports.
- Reprise des pièces de charpente dégradées par des infiltrations d'eau pluviale dans la salle des sports.
- Renforcement des fermes des vestiaires.
- Création des contreventements dans les vestiaires et dans la salle annexe car ils sont inexistantes.

Cette modification de prestation initiale entraîne une plus-value de + 4 690,87 € HT.

- Entendu ces exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le nouveau marché de travaux comme suit :

Ensuite, M. BARBY, suite aux conseils du maître d'œuvre, présente aux élus le devis de l'entreprise Janvier, titulaire du lot n°7 (carrelage). Il s'avère que le carrelage collé, contrairement au carrelage scellé, poserait un souci d'étanchéité, surtout, dans les pièces humides (vestiaires et sanitaires). Il convient de prévoir un Système d'Étanchéité Liquide (SEL) entre la dalle et le ragréage. Une expérience récente pendant les travaux d'extension à la « Résidence du Bignon » nous incite à ne pas prendre de risque et à suivre le conseil du maître d'œuvre. La décision est reportée à la prochaine séance afin d'obtenir plus d'informations.



TARIFS MUNICIPAUX 2021

M. le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2019 fixant les tarifs du cimetière ainsi que les tarifs de location du matériel communal, photocopie, location des salles pour l'année 2020. M. le Maire propose de reconduire les tarifs pour l'exercice 2021.

- Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, décide de reconduire l'ensemble des tarifs (voir tarifs 2021).

DÉSIGNATION DES ÉLUS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Lors de la séance du 29 octobre dernier, le Conseil communautaire a décidé de créer cinq nouvelles commissions qui viennent s'ajouter aux commissions : ressources humaines, finances et voirie déjà constituées. Entendu cet exposé, les personnes désignées pour faire partie des nouvelles commissions communautaires sont les suivantes :

- **Environnement et transition énergétique - mobilité : M. BARBY Eric**
- **Vie sportive : Mme CLERC Céline**
- **Eau et assainissement : MM. BARBY Eric et CROQUISON Sébastien**
- **Développement économique : M. RÉGEARD Loïc**
- **Bâtiments et réalisation des ZAE - Zones d'activités économiques (uniquement les conseillers communautaires) : M. RÉGEARD Loïc.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation des dégradations sur les panneaux de signalisation ainsi que sur un mur de la salle multifonction (tags). Les panneaux ont pu être nettoyés à la différence du mur.
- Problème de la sécurité devant l'école : demande des parents d'élèves de poser des ralentisseurs et des panneaux de signalisation. Un projet plus global de l'aménagement de cette rue est à faire.

Séance du 08 décembre 2020

Absents excusés : MM. de LORGERIL Olivier et CROQUISON Sébastien.

Remplacement des canalisations des eaux pluviales et des eaux usées - SECTEUR COÛTQUEN

M. le Maire vous rappelle l'enquête de conformité des systèmes d'assainissement réalisée au printemps dernier. Il est opportun de procéder au contrôle de conformité des branchements individuels au réseau public des eaux usées rue de Coëtquen et square de Brocéliande avant d'engager un aménagement de la voirie. En effet, certains branchements chez les particuliers sont défectueux ou mal réalisés. Les particuliers concernés ont été avisés pour rendre leur installation conforme. Une inspection télévisée des réseaux eaux pluviales a été réalisée en octobre 2019. Par ailleurs, les canalisations de distribution de l'eau potable ont été remplacées par le syndicat des eaux. Quant à l'effacement des réseaux électriques et génie Telecom, il a été réalisé rue de Coëtquen.

Il convient désormais d'engager les travaux de réfection du réseau des eaux pluviales et des eaux usées de la rue de Coëtquen et du square de Brocéliande.

Pour ce faire, la SAUR, délégataire du réseau, propose les devis suivants :

- **réfection réseau eaux pluviales : 13 814,00 € HT**
- **réfection réseau eaux usées : 7 852,90 € HT**

- Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les offres présentées ci-dessus et décide d'inscrire les crédits au budget Assainissement.

GESTION DU PÉRISCOLAIRE : présentation du portail famille Berger-Levrault

Mme NIVOLE Nathalie, adjointe aux affaires scolaires, indique que le système de facturation des temps périscolaires (cantine, garderie du soir, étude surveillée) est traité manuellement. La régie prend beaucoup de temps (facturation, encaissement, rappels auprès des familles). Les familles sont elles-mêmes demandeuses d'un moyen de paiement plus moderne comme le paiement en ligne ou le prélèvement à échéance fixe.

Une commission a étudié ce qui se pratiquait dans les autres communes. Il en ressort que le portail famille de Berger-Levrault & Segilog répond à cette problématique. En effet, il s'agit d'un outil de gestion pour les collectivités et un espace personnalisé pour les familles. Il complète les logiciels métiers actuellement utilisés en mairie de ce même éditeur. Il en ressort que la solution est souple et bénéficie d'une assez longue expérience entre les utilisateurs et le développement.

Cet outil permet :

1. **gérer administrativement les dossiers des familles (sanitaires, vaccinations, allergies alimentaires...),**
2. **communiquer entre les familles et la mairie,**
3. **gérer les inscriptions journalières, les pointages et des absences (restauration scolaire, garderie du soir, étude surveillée),**
4. **consultation et modification des informations des parents et des enfants,**
5. **consultation des factures et des paiements et paiements en ligne sécurisés.**

Pour information, le pointage peut se faire avec douchettes ou tablettes tactiles. Le choix de la tablette en mode filaire a été retenu. Le pointage peut ainsi être contrôlé au fil de l'eau. Il convient de prévoir l'acquisition de 4 tablettes (une pour la garderie, deux pour la cantine et une quatrième en cas de défaillance de l'une d'entre elles). Le coût de ce matériel est évalué à 876 € HT.

L'installation de cet outil informatique (mise en service, paramétrage, installation des outils de pointage et formation des agents) est évaluée à 2 412 € HT. Le coût de ce matériel (acquisition de 4 tablettes) est évalué à 876 € HT. Le contrat de services fait l'objet d'un abonnement mensuel calculé sur la base d'un nombre moyen de repas servis quotidiennement (200 repas) et d'un nombre moyen d'enfants en accueil périscolaire (80 enfants).

Ce dernier est fixé à 156,50 € HT / mois.

- Après délibération, le Conseil Municipal valide l'acquisition et le déploiement de cet outil auprès des familles.

TRAVAUX À L'ÉGLISE : REMPLACEMENT DU CADRAN ET DE SON ILLUMINATION

M. le Maire informe les élus que l'église dispose d'un cadran sur le clocheton, qui a besoin d'être restauré. Le cadran nord a été perforé par des tirs de carabine, les chiffres du cadran sud sont complètement effacés et l'éclairage derrière ces derniers ne fonctionne plus.

La société Alain Macé propose la restauration de ces équipements, pour un montant des travaux de 3 575,46 € HT.



■ ACQUISITION D'UN ABRIBUS SCOLAIRE RUE DE RENNES

En réponse à la demande des parents de collégiens et de lycéens prenant le car à l'arrêt « ancienne gare », rue de Rennes, d'installer un abribus, plusieurs propositions ont été proposées (taille et modèle différents). Afin d'éviter que ce ne soit un lieu d'où on puisse se soustraire à la vue de tout un chacun, le choix s'est porté sur un type d'abribus vitré, comme ceux que l'on trouve dans toutes les villes. Cela en espérant éviter les dégradations et les détournements de destination.

- abribus toiture plate 3,08 x 1,60 m - anthracite : 2 472,96 € HT,
- abribus vitré toiture plate 5 x 2,50 m - anthracite : 4 622,08 € HT (+ livraison clé en main : 1 291,00 € HT),
- 2 abribus toiture plate 3,08 x 1,60 m - anthracite : 4 945,92 € HT (+ livraison clé en main : 2 410,00 € HT),

La seconde proposition, d'une profondeur de 2,50 m semble trop importante. Il sera toujours possible d'ajouter un second abribus si cela s'avère nécessaire.

■ Dans l'attente d'un projet plus global de l'aménagement de la rue de Rennes, le Conseil Municipal choisit l'acquisition de l'abribus toiture plate 3.08 x 1.60 m qui sera positionné après le carrefour avec la rue de la Plaine, en direction de Rennes et Saint-Domineuc.

■ RÉHABILITATION DE LA SALLE DES SPORTS : avenant et travaux supplémentaires

M. BARBY présente aux élus les différents points découverts au moment de l'exécution des travaux. En effet, les anciens plans de récolement ne correspondent pas à la réalité de la structure de la salle des sports. Il y a principalement deux points qui génèrent des modifications au niveau des vestiaires et de la salle annexe :

- La structure de la charpente, l'épaisseur des poutres et des fermes réelles ne permettent pas de faire passer le réseau de ventilation comme prévu initialement. Afin de ne pas abaisser la hauteur sous-plafond à 2,15 m, il est proposé de placer un conduit de ventilation apparent dans la salle annexe et d'ajouter un réseau indépendant pour les vestiaires. Ce dernier ne sera pas apparent, mais dissimulé dans le faux-plafond. Ces solutions permettent de conserver une hauteur sous-plafond à 2,50 m.
- Un solivage en bois, de grande section/épaisseur, servait de support pour le plafond. Il rend très difficile l'accès sous la toiture pour de placer l'isolation, le pare-vapeur et les différents réseaux. Plutôt que de modifier la structure initialement prévue pour soutenir le faux-plafond, il est proposé de supprimer l'ancien solivage et ne pas modifier la suite des travaux dans ces combles.

Lot n°1 – Démolition (avenant n°2)

- Suppression d'une tranchée pour un réseau alimentation de l'eau potable.
 - Suppression de deux regards intérieurs non réalisables vis-à-vis du croisement des réseaux eaux usées et eaux pluviales.
- Cette modification de prestation initiale entraîne une moins-value de - 5 094.20 € HT.

Lot n°5 – Cloisons (avenant n°2)

- Dépose et évacuation du solivage bois existant non représenté sur les plans de récolement et les pièces graphiques du marché.
 - Dépose et évacuation des cloisons existantes non coupe-feu contrairement aux plans de récolement et les pièces graphiques du marché,
 - Fourniture et pose de cloisons et plafond suspendu coupe-feu en conséquence dans le DGT,
 - Traitement du joint de dilatation existant découvert,
 - Ajout de soffite suite à la modification du tracé de la ventilation,
 - Ajout de doublage collé suite à la dépose non prévue de l'existant pour la démolition et la reprise du dallage.
- Cette modification de prestation initiale entraîne une plus-value de + 3 986.53 € HT.

Lot n°7 – Carrelage (avenant n°1)

- Mise en place d'un système d'étanchéité liquide, entre chape et carrelage, dans les sanitaires et les vestiaires.
- Cette modification de prestation initiale entraîne une plus-value de + 5 592.00 € HT.

Lot n°9 – Équipements sanitaires et ventilation (avenant n°2)

- Remplacement des gaines VMC de la salle annexe pour un conduit apparent car il est impossible de la faire passer vis-à-vis de la charpente bois existante.
 - Ajout d'un 3ème caisson de ventilation pour les vestiaires afin de scinder le réseau des sanitaires et vestiaires, car il est impossible de raccorder ces deux zones vis-à-vis de la charpente bois existante. Cette modification de prestation initiale entraîne une plus-value de + 639.82 € HT.
- Entendu ces exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le nouveau marché de travaux.

■ SALLE DES SPORTS : REMISE À LA COTE DU RÉSEAU EXISTANT (eaux usées et eaux pluviales)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau existant des eaux usées et des eaux pluviales, devant la salle des sports, doit être approfondi afin de pouvoir le raccorder avec le nouveau réseau. Actuellement, l'évier de la salle annexe n'y est pas raccordé, ni raccordable. De plus, le regard d'embranchement principal est manquant ou a été recouvert lors de travaux antérieurs. Il est proposé d'affecter ces travaux supplémentaires au budget assainissement.

Le montant de ces derniers s'élève à 12 250 € HT (entreprise COREVA - lot 1 - marché de réhabilitation de la salle des sports).

- Entendu ces exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le nouveau marché de travaux.

■ DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

M. le Maire précise que la SAUR, délégataire, propose de transformer le puisard incendie situé à La Revelinais (rendu indisponible) en poteau incendie (PI), et d'implanter un autre poteau au niveau du panneau de lieu-dit Le Bois aux Moines. Ces implantations ont été validées par le SDIS 35.

Le montant de cette dépose de puisard et d'installation de 2 autres poteaux incendie s'élève à 10 068.07 € HT soit 12 081.68 € TTC.

Par ailleurs, il serait opportun de passer une convention de mise à disposition de deux points d'eau incendie privés (PEI). Il s'agit du PEI (réserve d'eau) située au lieu-dit La Petite Motte et du PEI situé au lieu-dit Le Fruitière/Le Gage.

Le montant des travaux DECI comprenant, l'installation déjà réalisée au lieu-dit « Le Perquer » auquel s'ajoute ceux de La Revelinais et Le Bois aux Moines, s'élèvent à un total de 21 174.48€ HT. Ces dépenses sont éligibles à la subvention au titre de la DETR pour 40 % du montant HT des dépenses pour les communes de moins de 2 000 habitants et plafonnée à 35 000 €, soit 8 469.80 € HT.

■ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les installations des deux poteaux incendie, charge M. le Maire d'établir les convention de mise à disposition de deux points d'eau avec les partenaire privés et de faire la demande de subvention DETR.



L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil Municipal.

Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures prévues : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil Municipal.

■ CHAPITRE I : DISPOSITIONS OBLIGATOIRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

■ Article 1 : Consultation des projets de contrat de service public (article L.2121-12 du CGCT)

Les projets de contrat de service public sont consultables en mairie par les membres du Conseil Municipal aux heures d'ouverture du secrétariat, à compter de l'envoi de la convocation jusqu'à la séance du Conseil Municipal concernée. La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés sera possible sur demande écrite adressée au Maire, 24 heures avant la date de consultation souhaitée. Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'Assemblée. Toute question, demande d'information ou intervention d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du Maire ou de l'Adjoint en charge du dossier.

■ Article 2 : Questions orales (article L.2121-19 du CGCT)

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal. Elles ne donnent lieu

à aucun débat, ni vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Les questions orales peuvent être posées le jour même de la séance publique.

Si l'objet des questions orales le justifie, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

Article 3 : Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal (article L.2121-27-1 du CGCT) Sans objet.

■ Article 4 : Débat sur les orientations budgétaires (article L.2312-1 du CGCT)

Le débat a lieu dans un délai d'un mois avant l'examen du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour. Il ne donne pas lieu à un vote. Le contenu du rapport de présentation budgétaire comporte les informations suffisantes sur la préparation du budget communal (charges de fonctionnement, niveau d'endettement, caractéristiques des investissements, ratios établis par les services communaux etc.).

■ CHAPITRE 2 : RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

■ Article 5 : Périodicité des séances (articles L.2121-7 et L.2121-9 du CGCT)

Le principe d'une réunion mensuelle a été retenu.

Article 6 : Convocations (articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT)

Les conseillers municipaux accusent réception de la convocation adressée par voie dématérialisée. Pour les communes de -3500 habitants, le délai de convocation est de 3 jours.

■ Article 7 : Ordre du jour (article L.2121-10 du CGCT)

Le Maire fixe l'ordre du jour après avis du bureau composé du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués. Un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, après accord de l'ensemble des conseillers présents, pourra être ajouté.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public (panneau d'affichage à la porte d'entrée de la mairie, site internet et application telle que panneaupocket).

■ Article 8 : Accès aux dossiers (articles L.2121-13 et L.2121-13-1 du CGCT)

Les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers uniquement en mairie et aux heures ouvrables, durant les 3 jours précédant la séance. Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'Assemblée.

■ Article 9 : Questions écrites

Chaque membre du Conseil Municipal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale.

■ CHAPITRE 3 : COMMISSIONS ET COMITÉS CONSULTATIFS

■ Article 10 : Commissions municipales (article L.2121-22 du CGCT)

Les commissions permanentes sont les suivantes :

COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
- Location des terrains communaux	4
- Finances	5
- Urbanisme – suivi des lotissements	3
- Urbanisme – défense incendie	3
- Urbanisme - PLUi	2
- Centre Communal d'Action Sociale	4
- Résidence du Bignon	3
- Voirie rurale, sécurité routière, signalisation rurale et élagage	3
- Voirie urbaine, sécurité routière, signalisation urbaine et espaces verts	5
- Assainissement collectif et individuel environnement	2
- Bâtiments communaux, sécurité et accessibilité	5
- Communication - Information	6
- Animation locale	19
- Pôle enfance et jeunesse, Conseil Municipal des jeunes	5
- Commission de contrôle des listes électorales	1
- Commission communale des impôts directs	12 (6 titulaires et 6 suppléants)
- Commission d'appel d'offres	6 (3 titulaires et 3 suppléants)
- Commission intercommunale des impôts directs	2

Le Conseil Municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le Maire. Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal.

Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président par téléphone ou mail 3 jours au moins avant la réunion. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à l'adresse électronique communiquée au Maire, 5 jours avant la tenue de la réunion. Chaque conseiller en accuse réception.

Les commissions statuent à la majorité des membres présents. Elles élaborent un compte rendu sur les affaires étudiées.

■ Article 11 : Comités consultatifs (article L.2143-2 du CGCT)

La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du Conseil Municipal. Chaque comité, présidé par un membre du Conseil Municipal désigné parmi ses membres est composé d'élus et de personnalités extérieures concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.

Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal.



■ CHAPITRE 4 : TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

■ Article 12 : Pouvoirs (article L.2121-20 du CGCT)

Les pouvoirs sont adressés au Maire par courrier, mail, avant la séance du Conseil Municipal ou doivent être impérativement remis au Maire au début de la séance. Le pouvoir peut être établi au cours de la séance à laquelle participe un conseiller municipal obligé de se retirer avant la fin de cette séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

■ Article 13 : Secrétariat de séance (article L.2121-15 du CGCT)

Le secrétaire de séance qui est un élu, assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Les auxiliaires de séance peuvent prendre la parole sur invitation du Maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

■ Article 14 : Accès et tenue du public (article L.2121-18 alinéa 1er du CGCT)

Aucune personne autre que les membres du Conseil Municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisée par le Maire.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

■ Article 15 : Enregistrement des débats (article L.2121-18 du CGCT)

Tout enregistrement de la séance fait l'objet d'une information par son auteur en début de séance auprès des membres du Conseil Municipal. Le Maire rappelle que pour l'enregistrement vidéo, les plans larges sont à privilégier. Dans le cas contraire, l'autorisation préalable des personnes non élues est requise. Lorsque l'enregistrement des débats génère un trouble au bon ordre des travaux du conseil, le Maire peut le faire cesser.

■ Article 16 : Police de l'Assemblée (article L.2121-16 du CGCT)

Il appartient au Maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux.

■ CHAPITRE 5 : DÉBATS ET VOTES DES DÉLIBÉRATIONS

■ Article 17 : Déroulement de la séance (article L.2121-29 du CGCT)

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire préside le Conseil Municipal. Il organise le bon déroulé de la séance et peut décider de suspendre ou de clore une réunion, en fonction des circonstances.

A l'ouverture de la séance, le Maire constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération. Il peut aussi soumettre au Conseil Municipal des « questions diverses » qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois, l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra, en tant que telle, être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour. Le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations du Conseil Municipal. Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

■ Article 18 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le Maire aux membres du Conseil Municipal qui la demandent.

Lorsqu'un membre du Conseil Municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions et/ou des attaques ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le Maire. Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

■ Article 19 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le Maire. Il peut mettre aux voix toute demande de suspension émanant d'un conseiller. La suspension de séance est accordée de droit à la demande de 3 membres du Conseil Municipal.

■ Article 20 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Conseil Municipal.

■ Article 21 : Référendum local (articles L.O 1112-1, 112-2, 112-3 du CGCT)

Lorsque le Conseil Municipal est saisi d'un projet à soumettre à référendum local, il s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance.

■ Article 22 : Votes (articles L.2121-20 et L.2121-21 du CGCT)

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le Maire et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre. Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés. Le Conseil Municipal vote de l'une des trois manières suivantes :

- à main levée
- au scrutin public par appel nominal
- au scrutin secret.

Le vote du compte administratif présenté annuellement par le Maire, doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

■ Article 23 : Clôture de toute discussion

Seul le Président de séance peut mettre fin aux débats.

■ CHAPITRE 6 : COMPTES RENDUS DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

■ Article 24 : Procès-verbaux (article L.2121-23 du CGCT)

Les séances publiques du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique. Une fois établi, ce procès-verbal de séance est mis à la disposition des membres du Conseil Municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Conseil Municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée immédiatement.

■ Article 25 : Comptes rendus (article L.2121-25 du CGCT)

Aucun texte n'impose la transcription sur les procès-verbaux ou les comptes rendus des séances du Conseil Municipal de l'ensemble des interventions des élus.

Le compte rendu est affiché à la mairie sur les panneaux extérieurs et mis en ligne sur le site internet dans un délai de deux semaines.

Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du Conseil Municipal.

■ CHAPITRE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

■ Article 26 : Modification du règlement intérieur

En cours de mandat, le présent règlement peut faire l'objet de modifications par le Conseil Municipal, à la demande du Maire ou sur proposition d'un conseiller municipal.

■ Article 27 : Application du règlement intérieur

Le présent règlement est adopté par le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC le 10 novembre 2020.



Tarifs 2021



Tarifs salle multifonctions

	Effectifs	2020	2021
■ Vin d'honneur 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h	salles A et B : 400 couv.	160 €	160 €
	salle A : 280 couverts	110 €	110 €
	salle B : 110 couverts	80 €	80 €
	salle associative : 60 couv.	70 €	70 €
	salle annexe : 60 couv.	50 €	50 €
■ Buffet Froid	salle associative	120 €	120 €
	salle annexe	120 €	120 €
■ Salle A	280 couverts	500 €	500 €
	120 couverts	290 €	290 €
■ Salles A et B	400 couverts	645 €	645 €
■ Cuisine A		75 €	75 €
■ Cuisine B		40 €	40 €
■ Bal, congrès, concert		340 €	340 €
■ Théâtre, loto		340 €	340 €
■ Vaisselle		80 €	80 €
Salles en semaine pour ateliers			
	■ salle B (privé)	30 €/ h	30 €/ h
	■ Salle A (privé)	50 €/ h	50 €/ h
	■ Salle B (associations)	10 €/ h	10 €/ h
	■ Salle A (associations)	10 €/ h	10 €/ h

■ Caution de 2 000 € (salles A et B) et de 1 000 € (salle associative)

■ pour les habitants des autres communes :
plein tarif en 1ère journée, réduction de 40% en 2ème journée, 20% pour lotos, concerts

■ pour les habitants de Pleugueneuc :
réduction de 40% salles A et B en 1ère et 2ème journée, vaisselle et cuisine.

Tarifs municipaux

	2020	2021
■ CIMETIÈRE concessions (le m²)		
- Concession cinquantenaire (en bordure d'allée) :	195€	195€
- Concession cinquantenaire (intérieur section) :	177€	177€
- Concession trentenaire :	159€	159€
- Inhumation civile (recueillement dans la salle multifonction) :	Don au CCAS	
- Concession de cases au colombarium :		
Durée 20 ans :	660€	660€
Durée 30 ans :	870€	870€
■ LOCATION MATÉRIEL commune (par jour)		
- CHAPITEAU (40 m ²)		
- Fête de village (commune) :		50€
- Autre utilisation (commune) :	105€	105€
- Hors commune :	200€	200€
- CHAPITEAU (60 m ²)		
- Commune :	125€	125€
- Hors commune :	250€	250€
- Buvette :	20€	20€
- Table :	5€	5€
- Chaise :	0,50€	0,50€
- bancs :		2€
Associations de la commune et des repas de quartier :	Gratuit	Gratuit
■ GARDERIE à l'heure		
- 0 h 30 :	1,10€	1,10€
- 1 h :	2,00€	2,00€
- 1 h 30 :	2,55€	2,55€
- 2 h :	3,20€	3,20€
à la journée (matin et soir)		
- 2 h 30 :	3,70€	3,70€
- 3 h :	3,90€	3,90€
- 3 h 30 :	4,20€	4,20€
■ BIBLIOTHÈQUE		
- Abonnement annuel :	12€	12€
- non-habitants Pleugueneuc :	19€	19€
■ PHOTOCOPIES		
- copie format A4 :	0,30€	0,30€
- copie format A3 :	0,50€	0,50€
■ TENNIS		
Abonnement annuel		
- habitants de Pleugueneuc :	40€	40€
- non-habitants Pleugueneuc :	60€	60€
Forfait pour une séance :	5€	5€



Travaux à la salle des sports

Démarrés en septembre 2020, les travaux de rénovation de la salle des sports se poursuivent.



L'entreprise de gros-œuvre ne lésine pas sur les moyens. Pas moins de trois petits engins se côtoyaient dans les vestiaires et la salle annexe pour la démolition.



Reprise complète du dallage et du réseau d'assainissement des vestiaires...



La reprise de la charpente (doublage des pannes, reprise contreventement et remplacement de pièces abimées par les gouttières) demande un peu d'audace et de moyen matériel.



Surprise, l'absence des contreventements dans la charpente des vestiaires a nécessité la reprise de cette dernière.



La baie vitrée sur la salle peut être posée.

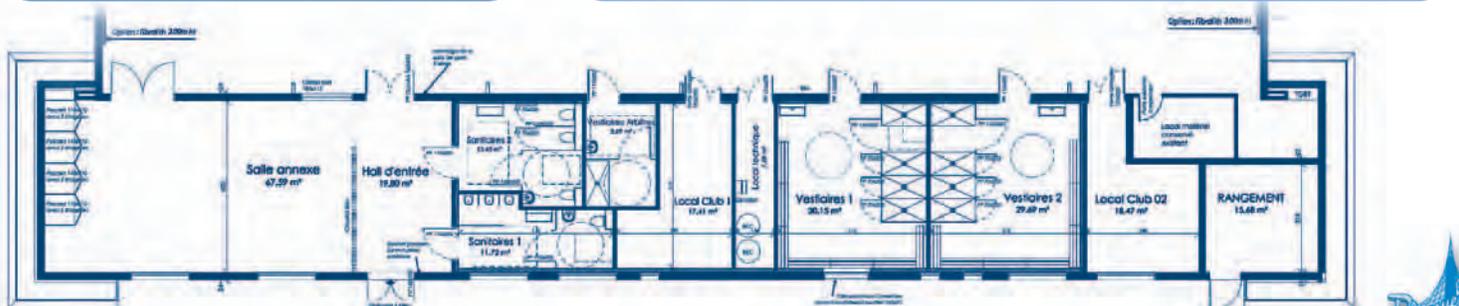
Les couvreurs alpinistes, à l'ascension de la couverture, pour son remplacement. On voit déjà le nouveau bardage de la façade, en attendant la reprise de son enduit...



L'ensemble de la ventilation sanitaire demande beaucoup de « quincaillerie ». Dans le club-house, le conduit restera visible afin de ne pas abaisser le faux-plafond (utilisé par des basketteurs !)



Les nouvelles ouvertures des vestiaires et box de rangements donnent toutes sur la salle, pour une meilleure visibilité des allées et venues. Il n'y aura plus qu'une entrée, celle par le « club-house ».



Travaux de voirie



Réfection de l'enrobage des voies dans les hameaux

Un nouvel enrobage a été réalisé fin d'année sur les routes des villages de la commune : la Barre du Champ Grenu, Pondolay, le Gué à Gan, Pitrel, Les Touches Ferron.



A La Barre du Champ Grenu



Aux Touches-Ferron



A Pondolay

Eaux pluviales au Haut-Couédan



Des travaux de «piégeage» des eaux de pluie ont été réalisés au Haut-Couédan.

Calage des accotements



En direction du Haut Couédan.

Tribunes du stade

Les anciennes tribunes de football (devenues dangereuses ou menaçant de s'écrouler) ont été démolies à l'automne...



Démolition



Après démolition

Réserve à incendie



Une réserve d'eau de 120 m3 a été mise en place au Perquer pour alimenter les interventions de pompiers.

Espaces Naturels Sensibles

Pour une labellisation à Pleugueneuc

La labellisation des espaces naturels sensibles vise à développer une action complémentaire entre le Département et les communes sur les questions d'acquisition foncière, de gestion, d'entretien et de valorisation des espaces naturels. Il a été confirmé l'intérêt du Département pour un éventuel partenariat portant sur la préservation et la valorisation d'espaces naturels sur notre commune. Le Conseil Municipal souhaite que Pleugueneuc adhère à la démarche de labellisation des espaces sensibles naturels.

INFO CITOYENNE

Élagage d'arbres

Si vous êtes propriétaire d'arbres gênants en bordure de voie communale

Conformément à l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les propriétaires des terrains sont tenus d'élaguer ou d'abattre les arbres présentant un risque ou une gêne pour la sécurité de la circulation (rétroviseurs cassés, peinture rayée, bâches déchirées pour les camions, dégradations de la voirie, rupture des câbles téléphoniques...).

En cas de non réalisation des travaux demandés dans le délai imposé, les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée, diligentée par la commune.

Un titre de recettes vous sera alors transmis par le Trésor Public pour le règlement de l'amende.



Objectifs de cette labellisation

- Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels.
- Aménager ces espaces pour être ouverts au public.

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Il s'agit de sites reconnus pour leur intérêt écologique, paysager et/ou géologique souvent fragilisés par des atteintes à leur pérennité et pour lesquels le Département a décidé d'engager une démarche de préservation. Il existe 108 sites dont 56 sont ouverts au public en Ille-et-Vilaine.

En quoi consiste la labellisation ?

Il s'agit d'un partenariat pour soutenir les collectivités propriétaires d'espaces naturels en signant la convention de « labellisation ENS » pour une période de dix années. Les collectivités s'engagent à rendre le site accessible pendant cette contractualisation. Le site naturel ouvert au public devra cohabiter avec les usages pratiqués actuellement (agriculture, randonnées...).

Les engagements de la collectivité

- Mettre en œuvre les actions visant à gérer et préserver les espèces et milieux présents.
- Accueillir le public.
- La collectivité reste propriétaire et gestionnaire de son site labellisé.
- Mettre en place une instance de suivi du site.

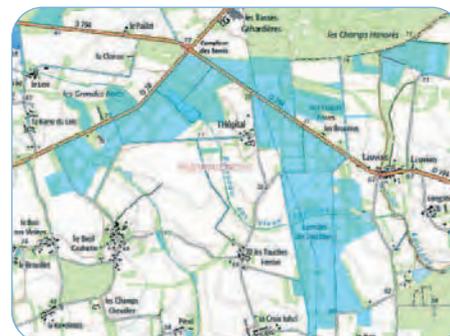


Les sites potentiels à Pleugueneuc

- Un réseau de sites de 60 ha environ présentant un intérêt écologique et paysager comprenant un ensemble de landes humides, un étang, des boisements, des prairies bocagères.

La présence du circuit de randonnée inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) est un atout supplémentaire.

- Zone Naturelle d'intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : « étang du Carrefour des Semis ».



Situation foncière des sites potentiels (étangs, prairies et landes humides)



Articles parus en 2020 dans les journaux Ouest-France et le Pays Malouin

Pleugueneuc

Le père Martin Modoué est désormais curé de la paroisse



Le jeune curé Henri Chevalier a officiellement repris la paroisse de Pleugueneuc.

Dimanche, à l'église Saint-Étienne, de nombreux fidèles sont venus assister à la messe d'installation du père Martin Modoué, nouveau curé de la paroisse de Saint-Tugdual du Lion. Elle est composée des six communes de Pleugueneuc, Pleugueneuc-Saint-Domineuc, Saint-Trigun, Trevehan et Trémer.

Henri Chevalier, vicaire général, a effectué son parcours. Originaire de République centrafricaine, Martin Modoué a été le vicaire de Bangassou dans son pays. Arrivé en France, il est devenu auxiliaire pastoral de Saint-Martin, au pays de Guichen, avant d'être nommé ici.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CCBR. Loïc Régeard prend la présidence de la Bretagne romantique

Sans surprise, Loïc Régeard, le maire de Pleugueneuc, a été élu président de la communauté de communes Bretagne Romantique.



L'élection du nouveau bureau du conseil communautaire de la Bretagne romantique s'est tenue jeudi 15 juillet à l'église Saint-Dominic de Trémaric. La séance était présidée par André Lefebvre qui a mis fin à son mandat, après 75 ans de présidence et plus de 300 conseils communautaires. Le citoyen l'assemblée et maire de Pleugueneuc, Marcel Pott, a ouvert la séance à l'installation du conseil communautaire.

À l'issue du vote, c'est le maire de Pleugueneuc, Loïc Régeard, seul candidat à la présidence, qui a été largement élu avec 40 voix sur 50 votants (3 bulletins blancs, 5 nuls, une voix pour David Bussat et pour Joel Le Baco). À 64 ans, cet agriculteur, père de 3 enfants et grand-père de 4 petits enfants, a su rallier les voix des conseillers communautaires, élus des 25 communes qui composent la CCBR.

André Lefebvre avait annoncé, il y a près d'un an, qu'il mettait un terme à la vie politique et aux mandats qu'il occupait. Il part donc serein, invitant les nouveaux élus à réenchanter l'esprit communautaire. Loïc Régeard a présenté les grandes lignes de son projet et des actions qu'il compte mener et poursuivre au sein de la CCBR. L'engagement du territoire, le maintien de l'équilibre entre l'est et l'ouest, la transition écologique, le développement économique et la solidarité.

Les 10 vice-présidences
René Fischer, maire de Saint-Domineuc, 1^{er} vice-président en charge de la transition

Christophe Dumais, maire de Mellic, 2^e vice-président en charge des ressources humaines, de la mutualisation et de la promotion touristique, José Le Besco, maire de Combourg, 3^e vice-président en charge des bâtiments communautaires, de la gestion des zones d'activités et des aires des bords du voyage. Evelyn Simon-Giry, maire de Plessac, 7^e vice-présidente en charge de la communication et des systèmes d'information. Georges Dumas, maire de Mellic, 8^e vice-président en charge de la vie rurale, des réseaux d'eau potable, de la région biomasse et de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Maria-Adelaine Gaminin, maire de Châteauneuf, 9^e vice-présidente en charge de l'action sociale et de l'habitat social. Jérôme Lohel, maire de la Baulestrie, 10^e vice-président en charge de la culture de la parole enfance et de la jeunesse. Michel Vallée, conseiller municipal à Saint-Domineuc, conseiller communautaire délégué au sport.

Rencontre Authentik avec des producteurs locaux

Pleugueneuc — Organisée par le magasin Biocoop, la troisième rencontre Authentik s'est déroulée au Bas-Couesdan, chez Elisabeth Gury-Oberthur, productrice bio de jus de pommes.

La semaine dernière, le magasin Authentik Biocoop de Saint-Malo a organisé une journée de rencontres entre des consommateurs et Elisabeth Gury-Oberthur, productrice bio de jus de pommes, sous l'appellation Coteaux du Lion. « C'est la troisième rencontre Authentik que nous organisons. Elle permet de faire découvrir le travail des producteurs locaux, proposer une rencontre humaine authentique, et apporter une prise de conscience des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, indique Mickaël Chéret, gérant de la Biocoop. Un autre monde existe déjà avec des acteurs engagés dans la transition écologique et solidaires. Nous privilégions toujours des rencontres qualitatives, avec des gens déjà sensibilisés pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs. »

Label Bio cohérence
Pour sa production, Elisabeth Gury-Oberthur possède le label Bio cohérence. « Pour moi, c'est un état d'esprit. J'étais dans cette démarche bien avant d'être labellisée », confie la productrice.

Ce label est beaucoup plus exigeant que le label européen AB, du point de vue environnemental, car il nécessite une approche plus respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, dans un souci de préservation des ressources naturelles ; du point de vue éthique, en favorisant le rapprochement des producteurs et des consommateurs, et en respectant le bien-être de l'animal ; et du point de vue économique, l'indépendance, le faire humain, pratiquer un prix juste, permettant de dégager un revenu décent.

« Biocoop a un cahier des charges très strict et favorise ce genre de label, qui concerne des producteurs, 100 % français. Lorsque nos produits ne sont pas locaux, nous cher-



Photographie de Mickaël Chéret, Elisabeth Gury-Oberthur. Au premier plan, la gérante du magasin Biocoop de Saint-Malo.

me sans succès, nous ne conservons pas ces produits, ni conservons-les en circuit. Je propose également mon pressing à ceux qui le souhaitent, afin de produire du jus avec leurs propres pommes », conclut-elle.

Contact : 01 90 50 54 83 08 ou le magasin de Pleugueneuc.

Les travaux de la salle de sport ont commencé

Les travaux de réhabilitation et rénovation de la salle de sport de Pleugueneuc ont commencé le 14 septembre dernier. « C'est un chantier parti pour 100 mois », indique Loïc Régeard, maire de Pleugueneuc, qui ajoute : « Le bâtiment d'une quarantaine d'années avait un besoin urgent de rénovation de la toiture et du sol pour le sport, des vestiaires et sanitaires. »

Plus de 750 000 € HT
La toiture sera isolée, les huisseries passeront du simple au double vitrage et un brise-soleil permettra d'éviter l'échauffement des locaux. « Ce chantier est une suite logique après les travaux du groupe scolaire et

du bâtiment mairie - salle associative - agence communale postale. Il faut rappeler que le bâtiment mairie n'avait reçu aucune subvention, sauf 200 000 € par La Poste. Les travaux de la salle de sport étaient conditionnés à l'obtention de subventions », rappelle le premier élu.

Tout de cette nouvelle opération, hors maîtrise d'œuvre, est de 755 411,52 € HT. La municipalité a obtenu une subvention de l'Etat de 255 000 € TTC (DSR) et une aide du Département Ille-et-Vilaine et de la Communauté de communes Bretagne romantique (CCBR) grâce à un contrat de territoire pour 190 000 € TTC. Le reste à charge pour la commune est de 310 411,52 € HT.

Ces travaux étaient les attendus des clubs de basket et de badminton, qui vont s'entraîner sur les communes de Mellic et de Saint-Pierre-de-Pleuguen pendant cette période.



Loïc Régeard, maire de Pleugueneuc, Antoine Souchon, maître d'œuvre, de l'Est EKUM, Michel Ferrate, de l'Est Ferrate couverture et bardage, Eric BARRY, le adjoint, lors de la réunion de chantier du 15 septembre.

La semaine dernière, le magasin Authentik Biocoop de Saint-Malo a organisé une journée de rencontres entre des consommateurs et Elisabeth Gury-Oberthur, productrice bio de jus de pommes, sous l'appellation Coteaux du Lion. « C'est la troisième rencontre Authentik que nous organisons. Elle permet de faire découvrir le travail des producteurs locaux, proposer une rencontre humaine authentique, et apporter une prise de conscience des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, indique Mickaël Chéret, gérant de la Biocoop. Un autre monde existe déjà avec des acteurs engagés dans la transition écologique et solidaires. Nous privilégions toujours des rencontres qualitatives, avec des gens déjà sensibilisés pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs. »

LA BOURBANSAIS. Succès de l'Université d'été de l'animal

Le week-end du 28 au 30 août, la 5e édition de l'Université d'été de l'animal au Domaine de la Bourbansais à Pleugueneuc a encore été un vrai succès.

Orchestre par Yolaine de la Bigne, journaliste, auteure et fondatrice du site *l'animal et l'homme*, ce rendez-vous a proposé des conférences et un festival de lectures. L'actrice et écrivaine Anny Duperey en était la marraine.

« Nous sommes très contents car les conditions étaient particulières cette année en raison de l'obligation de faire les conférences à l'extérieur et une météo particulièrement instable. Malgré tout, l'ambiance a été formidable, les conférences passionnantes et le public très heureux », explique Yolaine de la Bigne. En moyenne, près de 90 personnes ont participé à chaque conférence.

Des lectures aux animaux
La nouveauté de cette année était les lectures aux animaux avec des textes de Montaigne sur les intelligences des animaux et le conte philosophique *Jonathan Livingston le goéland* de Richard Bach. « Ils étaient lus mais surtout joués de façon formidable par Christelle Rebuffé et Jean Paul Bordes », raconte la journaliste, qui ajoute : « Quant à Anny Duperey, c'était émouvant, délicat, tendre, ses déclarations d'amour à ses 3 Chats de *Harold* ont même tiré qq larmes. »

Vendredi 4 septembre 2020



La conférence « L'Or Vert, quand les plantes inspirent l'innovation » avec Agnès Guillot a attiré de nombreux curieux et passionnés.

Pleugueneuc

223 élèves au groupe scolaire Les-Jours-Heureux



En compagnie du maire Loïc Régeard, l'ensemble de l'équipe encadrante du groupe scolaire, Les-Jours-Heureux, a effectué sa rentrée.

Lundi, l'ensemble de l'équipe pédagogique a effectué sa rentrée au groupe scolaire, Les-Jours-Heureux. « Cette année, l'effectif est stable avec 223 élèves, trois classes de maternelles et six classes élémentaires », annonce Stéphanie Planchenault, directrice de l'établissement. Côté enseignant, Stéphanie Latrouze remplace Sandrine Vilain, en

Deux tigrons au Zoo de la Bourbansais

Le parc de Pleugueneuc compte de nouveaux pensionnaires : deux tigrons, fruit d'un amour anglo-suisse, en terre bretonne.

« Cela fait deux mois maintenant que Liska maternelle des deux tigrons nés début juillet à La Bourbansais avec beaucoup de tendresse et d'attention à l'abri des yeux du public », raconte Olivier de Lorgeril, le propriétaire du château de la Bourbansais, qui dirige le parc zoologique. « C'est une naissance rare et exceptionnelle, car les tigres de Sibirie appartiennent à une espèce menacée, en voie de disparition dans la nature. »

À plus de 8 kg, il est désormais temps pour eux de découvrir leur ancien extérieur en herbe, magnifiquement végétalisé de plus de 2000 m². « Ils doivent s'accoutumer et découvrir les éléments extérieurs : vent, soleil, pluie, bruit, odeurs... »

« Les deux tigrons sont le fruit d'un amour anglo-suisse. Entre Makari, grand mâle tigre de Sibirie, né en juillet 2016 au zoo de Marwell en Angleterre et Liska, (sa tigresse née en mai 2011 à Zurich, Suisse).

Les tigrons sont classés par l'UICN (Union International pour la conservation de la nature), « espèce en danger » car il ne reste que 2000 à 3 500 individus recensés dans le monde et certaines populations sont dorés et déjà éteintes. « La population de Sibirie (Extrême orient russe) est quant à elle » en grand danger »

avec quelques centaines d'individus encore présents dont certains vivent dans des zones non protégées.

« L'avenir des tigres est très incertain, mais les actions de protection menées par l'ensemble des acteurs concernés (Etats, ONG, parcs zoologiques...) ont déjà permis une certaine stabilisation des effectifs, laissant entrevoir quelques signes d'espoir. »

Nadine PARIS.

Beau succès pour Couleurs d'automne à la Bourbansais



Un nombreux public a profité dimanche 7 septembre de la fête des plantes Couleurs d'automne.

« Nous avons eu une chance exceptionnelle, car les prévisions météorologiques étaient catastrophiques, annonce Yolaine de la Bigne. Avec un bon soleil et une température clémente, nous avons eu des conditions optimales pour amener un maximum de visiteurs à notre fête des plantes. »

Grâce à son association, elle aide les animaux

Pleugueneuc — En créant son association refuge en novembre dernier, Christelle Ablois souhaite secourir les animaux abandonnés et maltraités pour les faire ensuite adopter.

L'initiative

Christelle Ablois, éducatrice canine à l'association Hope Agence, a créé son association Hope Agence, qui propose des services et prend en charge des animaux maltraités ou abandonnés. Nous savons que certains refuges sont débordés. Nous sommes là pour les aider dans leur combat », explique-elle.

« Les services que nous proposons sont : des soins vétérinaires et des soins comportementaux et éducatifs. J'ai travaillé en collaboration avec de nombreuses associations animales et bénévoles pour les aider à trouver des solutions. Depuis l'âge de 14 ans, j'ai commencé à faire de l'éducation avec les chiens. J'ai une expérience de dix ans en tant que maître-chien. Suite au décès de ma chienne accompagnatrice, je me sentais peu capable de continuer le métier avec un autre chien. Cela me faisait mal. Aussi, je me suis tournée vers l'éducation canine, afin de

aider les autres maîtres-chiens à mieux comprendre le chien. Pour mieux comprendre le chien, j'ai beaucoup étudié la vie des chiens et leur aspect de meute, je me suis inspirée pour mettre en place une partie des bases de ma méthode d'éducation canine. »

« Plus la parole, Christelle Ablois propose des ateliers en grand nombre d'activités en extérieur, avec ses collègues, kayak, randonnée en canoë, jeu de société, etc. »

Contact : 01 90 47 70 62 00



Christelle Ablois avec un chien de son association.

Articles parus en 2020 dans les journaux Ouest-France et le Pays Malouin

Pleugueneuc

« Toutes nos plantes sont produites par nos soins »



Sébastien Pasquieu, propriétaire du Jardin de Giver.

Trois questions à...

Sébastien Pasquieu, pépiniériste du Jardin de Giver et exposant à la Foire des Plantes de Pleugueneuc.

Pouvez-vous présenter votre activité ?

Je travaille dans les pépinières, depuis 1996. C'est en 2007 que j'ai décidé de m'installer à mon compte avec mon épouse Gwen, au lieu-dit Rasalot à Pleugueneuc-Guéméné, dans le Finistère. Nous nous sommes spécialisés dans les plantes vivaces et les graminées, telles que les agapanthes, le gypsophile vivace ou encore le sanghaïon. Toutes nos plantes sont produites de A à Z par nos soins. Du semis au boutage en passant par les divisions. En complément de notre activité, je réalise des plans de jardins, et travaille en collaboration avec des paysagistes et les collectivités.

Votre activité a-t-elle souffert de la

crise sanitaire ?

Lors du confinement, nous avons fermé pendant quinze jours. Comparés à d'autres pépiniéristes, je considère avoir été peu impacté par la crise sanitaire. Ma clientèle est diversifiée, ce qui me travaille pour moitié avec des professionnels, paysagistes et collectivités. Pendant tout le la durée du confinement, les clients ont été très solidaires, prenant des nouvelles de nous très régulièrement.

Qu'attendez-vous de votre participation à la fête des Plantes, ou Gouleurs d'Autonne à la Bourbansais ?

Bien que ce soit ma première participation au château de la Bourbansais, je suis plutôt optimiste. Après des professionnels, cette fête des Plantes a une bonne réputation, avec la présence de vrais amateurs. De plus, je connais Jean-Pierre Jolivet, l'organisateur de la fête des Plantes. Vu sa vocation à Saint-Brieuc, depuis longtemps. Et il travaille également avec Olivier de Lergat pour l'organisation de Gouleurs d'Autonne. L'année dernière,

contacté, je n'ai pas hésité. Il y a peu de fêtes des Plantes cette année. Les gens sont donc très contents de avoir leurs pépiniéristes. Ce sera aussi l'occasion de discuter du métier avec d'autres professionnels et de partager votre passion.

Samedi 26 et dimanche 27 septembre, 21 édition de Gouleurs d'Autonne. Plus de 80 exposants professionnels et passionnés de plantes seront présents, pépiniéristes, graminiers, horticulteurs, producteurs de fruits et légumes. Plusieurs animations autour des plantes seront proposées sur place, des activités ludiques, des conférences, des animations, sans oublier différentes pauses gastronomiques pour les amateurs de renseignements.

06 70 77 98 09 ou quintu29@yahoo.fr ou sur le site www.jardin-de-giver.com

Pleugueneuc

Les parents d'élèves réorganisent leur planning



Les membres du GPE s'organisent pour leur traditionnelle soirée tartiflette, mais proposeront des plats à emporter.

Les membres du GPE (Groupement des parents d'élèves) se sont réunis pour ériger leur nouveau bureau. Sébastien Roux en est le vice-président ; Aline Le Métyer, la vice-présidente ; Anais Robic, la trésorière ; Magalie Desaze, la secrétaire ; Stéphanie Lesbros, le responsable communication, et Gaëtan Landais, le responsable achat.

« Les trois principales manifestations de la dernière année scolaire, à savoir le bal des seniors, le vide-greniers et la fête de l'école, ont été annulées, ce qui a eu un impact sur notre bilan financier. Nous remercions la municipalité pour son soutien face aux difficultés liées au Covid-19. Nous ne baissons pas les bras. Nous proposerons cette

année des actions différentes, afin de nous adapter à la situation », affirme Sébastien Roux.

L'association des parents d'élèves ne fera pas sa traditionnelle soirée tartiflette, mais prévoit des plats à emporter (tartiflette, sauté de lardes aux pommes), samedi 7 novembre, salle multifonction, à partir de 18 h 30. Tarifs : enfant 5 €, adulte, 9 €.

Les bulletins de réservation sont à retirer avant le 3 novembre, à la mairie ou à l'épicerie Votre Marché. Pour tout renseignement contacter le 06 82 33 38 63 ou sur le site gpe-pleugueneuc.miro.com et sur la page Facebook Groupement des parents d'élèves de l'école de Pleugueneuc.

Pleugueneuc

Face à la crise sanitaire, l'Ehpad a dû s'adapter

« Comme beaucoup, la résidence du Bignon a dû mettre en place des mesures pour faire face à la crise sanitaire. Cependant, cette période nous a aussi permis de nous recentrer sur de vraies valeurs, telles que l'écoute, le partage, l'empathie, la solidarité ou la bienveillance », intervient Vincent Suarez, directeur de l'Ehpad La résidence du Bignon.

L'établissement a mis en place de nouveaux modes de communication (WhatsApp, Skype ou Webconf) pour conserver les liens sociaux entre les résidents et leur famille. « Nous avons publié régulièrement une gazette sur notre site internet, à destination des proches, expliquant la vie quotidienne des résidents. Cette initiative a été appréciée. »

Depuis mars, le personnel encadrant a dû s'adapter. « Nous avons accentué les activités individualisées à la place des activités collectives, afin de prévenir le syndrome de glissement, mais surtout dans le but de renforcer les actions de maintien d'autonomie. Grâce à ces efforts, nous avons constaté une diminution des chutes durant cette période. »

Des renforts le matin ont été installés et sont restés en place, entre les deux confinements, le week-end et les jours fériés. Ils ont amélioré la qualité d'accompagnement et de vie au travail. « En plus de ces renforts facilitant la cohésion de groupe, nous



Le directeur de l'Ehpad de la résidence du Bignon, Vincent Suarez, a pris des mesures pour le bien-être des résidents.

avons accueilli un nouveau médecin coordonnateur, le Dr Anne-Elisabeth Colas, qui apporte son expérience, ses conseils et son écoute à nos questions techniques. »

La résidence du Bignon a aussi bénéficié d'apport d'équipement dont des masques, grâce au soutien de la communauté de communes de la Bretagne romantique, mais aussi de nombreux bénévoles, ainsi que des visières fournies par l'entreprise Glory. « Nous avons reçu de nombreux gestes de sympathie des commerçants partenaires de la résidence et plein de messages durant la période des confinements. »

Pleugueneuc

Marie-Lise Arribard conseillère immobilier chez IAD



Maire de Audoubert, conseillère immobilière.

Depuis dix ans, Marie-Lise Arribard est conseillère immobilière dans le commerce et dans les entreprises.

Après vingt ans dans le domaine administratif, je me suis reconvertie dans l'immobilier, domaine qui me passionne », intervient elle, Marie-Lise Arribard à propos de son nouveau poste.

Indépendante rattachée à IAD France, je suis à l'écoute des besoins des clients et apporte mon aide dans le cadre de leur projet immobilier. Je leur fais gagner du temps et de la précision dans leur

recherche. Je mets à leur service mon réseau, mon expérience, mais également ma parfaite connaissance du secteur, habitant la commune depuis plus de huit ans. J'accompagne le vendeur, de l'estimation du bien jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Le réseau IAD propose plusieurs services, des transactions adaptées, une estimation gratuite et fiable, une importante communication client à votre écoute, ainsi qu'un suivi personnalisé.

Contact : 04 99 69 40 36 ou sur www.lebureauimmo.fr

Un médaillé lors des commémorations du 11-Novembre



Un petit médaillé, conseiller du maire Loïc Régeard et d'anciens combattants, à l'occasion des commémorations du 11-Novembre. En bas de cadre, Jean-Louis Gillet a reçu le remède du combattant des mains de Michel Yris, président d'Herminor des anciens combattants.

Pleugueneuc

Les élus distribuent 175 paniers de Noël aux aînés



En binôme, les élus ont distribué leurs colis de Noël aux aînés.

Samedi matin, les élus ont réalisé la distribution de colis de Noël à l'ensemble des personnes âgées de au moins 75 ans. « Au total ce sont 175 paniers qui vont être distribués dans le bourg et la campagne, ainsi que 34 colis au sein de l'Ehpad, la

résidence du Bignon. Il est important pour nous d'apporter du lien social à ces personnes, dont certaines vivent seules et voient peu de monde, dans un contexte de crise sanitaire », intervient le maire Loïc Régeard.

PLEUGUENEUC

5 DÉCEMBRE. Des croix du combattant décernées



De g. à dr. : Michel Garnier, Roger Costard, Jean-Louis Gillet, Michel Yris, Eric Férand, président de la section, Loïc Régeard, maire de Pleugueneuc, Jean-Claude Bodin.

Samedi 5 décembre, la commune de Pleugueneuc a célébré la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. La cérémonie au monuments aux Morts s'est déroulée en présence de la croix du combattant. Était aussi présent Louis Gillet qui s'est vu remettre la croix du combattant lors de la cérémonie du 11 novembre. Dans son discours, M. Michel, président d'honneur du CAM, a également mentionné la disparition de cinq « camarades » du canton lors de ce conflit : Michel Lanoué et Paul Dauce de Saint-Trual, André Honvas et Auguste Rius de Trevenet et Henri Morice de Figeat. Il a ajouté les victimes civiles Mme Robert, épouse de Guillaume, assassinée en Algérie avec ses deux enfants en août 1962, inhumés à Québec.



Résidence du Bignon

Que dire de cette année 2020 si particulière ? Bien sûr, 2020 fera résonner à jamais certains mots : COVID-19, confinement, gestes barrières, ... Une année riche en émotions néanmoins car cette période nous aura permis de nous recentrer sur les vraies valeurs : l'écoute, le partage, l'empathie, la solidarité et la bienveillance... Des valeurs fortes que nous souhaitons partager dans notre projet d'établissement et dans notre projet associatif, ces deux projets ayant été revus et ajustés durant la deuxième partie de l'année.

À LA RÉSIDENCE DU BIGNON EN 2020...

Cela fut l'occasion d'écrire ces projets en tenant compte de ces deux épisodes de crise sanitaire qui ont bouleversé le mode de fonctionnement de la structure. En effet, une question primordiale nous est apparue durant ces longs mois de confinement : doit-on imposer une collectivité à un résident ?

En 2020, notre équipe a accueilli de nouveaux salariés : Alexandre, aide-soignant, ainsi que Cécile, infirmière, qui viennent renforcer l'équipe suite aux moyens alloués dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé pour la période 2020/2025.

Ces deux renforts, arrivés en janvier 2020, ont juste eu le temps de s'intégrer au fonctionnement de la structure avant d'aider l'équipe à assurer la surcharge de travail induite par les mesures barrières de la première vague et le confinement brutal subi par tous.

Des actions ont été initiées durant ces deux périodes de vagues épidémiques. L'équipe, en plus des réorganisations générées par les directives nationales, s'est emparée des moyens modernes de communication tels que WhatsApp, skype, webconf pour conserver au mieux les liens sociaux des familles et des résidents.

Nous avons publié régulièrement des gazettes expliquant la vie quotidienne des résidents et de l'établissement sur notre site internet à destination des familles et des proches. Cette initiative a été très appréciée de tous. L'ensemble de l'équipe ainsi mobilisée afin de conserver malgré l'isolement les liens sociaux.

Avec les renforts mis en place 7 jours sur 7 durant la première vague du printemps (une personne en renfort le matin et une l'après-midi), les activités individualisées ont été accentuées à la place du collectif afin de prévenir le « syndrome de glissement » mais surtout pour renforcer les actions de maintien de l'autonomie. D'ailleurs, durant cette période, le nombre de chutes à la résidence a fortement baissé.

Des renforts le matin sont restés en place entre les deux confinements, pendant les week-ends et les jours fériés, renforts améliorant la qualité de l'accompagnement et la qualité de la vie au travail.

Nous nous attendions à devoir faire un marathon et non un sprint et donc durer dans le temps, les renforts ont ainsi permis de soutenir et renforcer la cohésion de groupe indispensable face à l'effort individuel et collectif.

Nous avons reçu différents soutiens durant cette crise :

- des équipements de protection individuelle (masques fournis grâce à l'organisation et le soutien de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique et les nombreux bénévoles (les couturières) ayant confectionné les milliers de masques en tissus fournis aux établissements et services d'aide à domicile de la Communauté de communes, aux commerçants mais également les visières fournies gracieusement par l'entreprise Glory,
- les gestes de sympathie des commerçants et des artisans travaillant avec la résidence (boulangeries, jardin de Beausoleil, Sébastien...) et messages reçus durant la période de confinement par les familles et les nombreux amis des résidents. Un grand Merci.

Pour la seconde vague, pour laquelle la directive était « protéger sans isoler », seuls des renforts ont été instaurés les après-midi des jours fériés et week-ends. Ceci nous a permis de garantir la bonne application des gestes barrières pour la sécurité de tous.

L'année 2020 a également été marquée par des retours. Hélène, notre infirmière jeune maman, a retrouvé le chemin de la résidence en septembre dernier.

Magali, auxiliaire de vie de nuit, a suivi une formation d'aide-soignante ; elle a donc conservé son poste de nuit en permettant l'embauche de Lauryn à la fonction d'auxiliaire de vie.

A la résidence, dès que cela est possible, les stages, immersions, ... se traduisent par des contrats de remplacement, de renforts (crise Covid : Laurine, Camille et Coline... Lisa), et peuvent se finaliser par un contrat à durée indéterminée. Par exemple, cette année, les remplacements assurés par Viviane et Lauryn se sont concrétisés par leur embauche en tant qu'auxiliaire de vie.

Nous sommes heureux d'accueillir cette année notre médecin coordonnateur, le Dr COLAS Anne-Elisabeth, qui nous apporte son expérience, ses conseils et son écoute sur nos questions techniques.

Cette gestion des ressources humaines, garant de la stabilité de l'équipe, doit permettre une continuité de la démarche qualité initiée, nécessité pour le bon fonctionnement de l'établissement (bienveillance, humanité, qualité de vie au travail...).

Des questions techniques nous en avons eues et nous avons fait évoluer le fonctionnement :

- Comment améliorer le circuit du médicament ? Les semainiers ou « piluliers » sont préparés par la pharmacie de Saint-Domineuc, ce qui accentue la sécurisation de la préparation des médicaments et redonne de la disponibilité aux infirmières pour les résidents et leur famille, ainsi qu'à l'équipe de la résidence.

- Comment recevoir rapidement et de façon sécurisée les comptes rendus du laboratoire d'analyses médicales ? Il a été mis en place une messagerie cryptée permettant de recevoir plus rapidement les résultats et de les intégrer dans le logiciel de soins.

Petit aperçu des activités proposées



Médiation animale avec Ingrid Garde



Escapade musicale avec Pascale Branchu



Les travaux manuels





Résidence du Bignon Impasse François Phily
Pleugueneuc 02 99 69 49 43

Résidence du Bignon

au sein de la résidence :



Concert d'accordéon



Octobre Rose



En 2020, nous avons accueilli de nouveaux résidents : M et Mme Donguy, Mme Nivol, M. Chasselin, M. Gicquel, M. Delahaye, Mme Guillard, M et Mme Menoud, Mme Chrétien, Mme Fouré, M. Le Devic et Monsieur Beaujour René.

De nombreuses formations ont été réalisées afin d'améliorer les conditions de prise en soin des résidents ainsi que l'amélioration des conditions de travail pour les salariés : formation troubles musculosquelettiques, humanitude, communication bienveillante, repas facteur de bien-être... Et encore autant à venir !

La mise en place du Comité Social et Économique (regroupement des ex délégués du personnel et ex délégués syndicaux) a rendu officiel le mode de dialogue social par le biais de réunions régulières sur les questions des salariés concernant l'hygiène, la sécurité, le fonctionnement, les évolutions salariales, des actions importantes ont été initiées toujours en lien avec le Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens.

Cette année, la crise sanitaire a eu raison de la traditionnelle fête des familles, un peu à l'image des regroupements familiaux pour chacun d'entre nous. Cet été, Le Docteur Patrice Sauveur, Président de l'association de 2008 à 2015 nous a brutalement quitté, merci Patrice pour le temps, la patience, l'énergie consacrés pour traiter un à un les dossiers et défendre les valeurs associatives partagées par l'ensemble du Conseil d'Administration dont l'objectif est la qualité de vie au sein de la Résidence et les conditions de travail de l'équipe.

L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE AU BIGNON EN 2020

Concernant l'animation et la vie sociale au sein de l'établissement, cette année 2020 aura été bien remplie malgré le contexte actuel.

Ce qui fait la richesse de la vie sociale de l'établissement commence dans un premier temps par la proposition de nombreuses activités variées : l'indémorable loto, les ateliers mémoire, les quizz à thème, le photo langage, les Mini-Olympiades (petit tournoi sportif), les anniversaires des résidents, les travaux manuels, les séances cinéma, les quizz musicaux, les jeux de société, les repas à thème, les ateliers pâtisserie, ...

De nombreuses sorties ont également été proposées aux résidents, que ce soit une balade dans le parc, au bord du canal, au zoo de la Bourbansais, à Hédé pour un spectacle musical, à Saint-Domineuc pour une rencontre entre résidents, mais aussi à Action afin d'acheter de la décoration pour les différents événements (automne, Noël, Galette, etc). Des temps forts sont organisés chaque mois : intervenant musical, concert d'accordéon, médiation animale, etc...

Cette année a également été marquée par des rencontres générationnelles, notamment avec les enfants du centre de loisirs de Pleugueneuc. Celles-ci ont été malheureusement suspendues jusqu'à nouvel ordre, compte-tenu des mesures restrictives imposées par la pandémie.

Afin de continuer à maintenir l'autonomie physique et le moral des résidents, ainsi que la gestion des troubles du comportement, plusieurs outils ont été mis en place : poupées d'empathie, lampes sensorielles, activité flashs (travail de mémoire via photos, séances bien-être, lecture du journal, activités sensorielles, etc).

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles, qui nous permettent de proposer un contenu d'autant plus large avec nos résidents : Jacqueline pour la lecture, Madame Lacombe pour le chant, Julien et ses animaux, les membres de la paroisse pour le culte religieux... Nous tenons à remercier aussi l'équipe (André, Daniel, Auguste, Patrick, les Jean-Claude) qui intervient régulièrement au niveau des espaces verts pour le maintien d'un cadre verdoyant propre et donc agréable au profit des usagers, merci pour la création du poulailler sous la houlette d'Alain.

Un grand merci également à tous les membres du personnel de l'établissement qui se sont beaucoup investis cette année afin de contribuer à la vie sociale de la structure. En effet, l'animation ne se limite pas qu'à l'animateur en lui-même, et l'ensemble de l'équipe a participé, notamment lors du confinement, à proposer des activités, moments conviviaux, balades dans le parc, goûter partagé, etc... Un grand merci donc à eux pour leur enthousiasme et leur investissement.

Suite aux élections municipales, l'association a renouvelé juste après l'été son conseil d'administration, nous remercions les membres sortants qui pendant 6 années ont participé de près ou de loin à la vie de l'établissement, car ces 6 dernières années n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres qui vont porter la pérennité de l'établissement mais surtout de nouveaux projets innovants pour le bien-être du public vieillissant.

Merci aux quatre Maires et Conseils municipaux des communes (La Chapelle aux Filtzméens, Plesder, Trévérien et Pleugueneuc) pour la poursuite de leur implication et leur soutien en ce début de mandat, mandat durant lequel nous espérons de belles réalisations pour l'association de gestion de la résidence et surtout la poursuite de l'évolution de l'établissement.

Les vœux 2021 sont suspendus à l'évolution de la pandémie, nous espérons que ce moment de convivialité gourmand animé puisse avoir lieu. Très bonne année 2021 à tous, surtout la santé.

Vincent Suarez (directeur) et
Luc Gallais (Président de l'association)

Une pensée pour les résidents dont nous regrettons le décès :

- M. DESHAYES, sa gentillesse et sa bonne humeur
- Mme POINCHEVAL, sa sensibilité et son humour
- Mme LANGLAIS, son talent pour le chant
- Mme GORON, sa discrétion, sa gentillesse et sa bienveillance
- Mme DELAHAYE, sa discrétion et ses surnoms affectueux
- Mme METAYER, sa gentillesse, son sourire, ses fleurs en crochet
- Mme ROUILLE, les moments privilégiés passés en sa compagnie
- Mme GUILLARD, sa douceur et son humour
- M. CHASSELIN, son humour et son sourire
- M. REHAULT, sa personnalité curieuse et cultivée
- M. BEAUJOUR, son sens de l'humour, sa gentillesse et sa sensibilité
- M. GICQUEL, sa discrétion, son dévouement auprès de son épouse
- M. NOBILET, sa bonne humeur et son talent pour le chant



Le Relais Parents Assistants Maternels

10 ans au service de la petite enfance !

Depuis plus de 10 ans maintenant, les animatrices du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) accompagnent les assistants maternels, les parents et les enfants de 0 à 4 ans en leur proposant des conseils, des rencontres, des ateliers et des animations. Voici un tour d'horizon de ce que le RPAM peut faire pour vous.



Vous êtes parent d'un jeune enfant

Vous pouvez solliciter le RPAM pour :

- la recherche d'un mode d'accueil adapté à vos besoins
 - vos démarches liées à la garde d'enfant : estimation du coût, prestation CAF, pajemploi, contrat de travail
- Les animatrices vous accompagnent dans votre parentalité à travers :
- les ateliers d'éveil, chaque semaine
 - les ateliers ponctuels : tout-petits lecteurs, danse, ateliers d'été...
 - des conférences-débats en soirée



Vous êtes assistant maternel ou avez envie de le devenir ?

Les animatrices du RPAM proposent :

- des informations sur le métier d'assistant maternel et de garde d'enfant à domicile : agrément, pratique professionnelle, statut de salarié formation professionnelle...
- un soutien au téléphone ou en rendez-vous
- des matinées d'éveil avec les enfants : chaque semaine (en atelier ou espace-jeu) et des ateliers ponctuels (motricité, musique, danse, ...)
- une information sur les métiers de la petite enfance et pour les porteurs de projets (MAM, micro-crèche...)
- des temps d'échange : groupes de travail, soirée créative... et des conférences.

Pour contacter le Relais Parents Assistants Maternels de la Bretagne romantique

Mail : rpam@bretagneromantique.fr

Tel : 02 99 45 20 12

Point Information Jeunesse Promeneur du Net...

Une autre façon d'être en contact avec les jeunes

Etre là où sont les jeunes

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information sur tous les sujets concernant les 13 - 30 ans.

Mais pour répondre aux jeunes, encore faut-il être là où ils sont ! Aujourd'hui, plus de 80% d'entre eux sont, au moins une fois par jour, sur Internet.

Céline, animatrice du PIJ de la Bretagne romantique y est donc aussi ! Elle est devenue « Promeneuse du net ». Elle assure une présence éducative sur le net et est officiellement reconnue comme une personne référente pour les jeunes et leurs parents.

Comment rencontrer Céline sur le web ?

Permanences en ligne : Mardi 15h30 - 17h30 - Mercredi 16h - 18h

Ajouter Liens Fb et instagram et <https://www.promeneursdunet.fr/annuaire/list> + 06.33.23.61.99

Un promeneur du net, c'est quoi ?

Un promeneur du net est une personne physique, identifiée, qui se montre à visage découvert sur la sphère web. Il écoute, conseille les jeunes là où ils sont : les blogs, les chats, les réseaux sociaux, les forums... Sa relation avec un jeune est certes, professionnelle mais s'inscrit avant tout dans une relation humaine basée sur le dialogue, l'échange et la confiance. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. Il les accompagne dans toutes leurs questions : sexualité, formation, emploi, logement, santé... Il peut également mener des actions de prévention ou encore donner des rendez-vous aux jeunes. Les échanges qu'il a avec les jeunes sont confidentiels. Il a signé la charte nationale des promeneurs du net, basée sur les valeurs de la République.

Rénov'Habitat Economisons notre énergie !

Info Energie - Rénov'Habitat Bretagne est un service du Pays de Saint-Malo à disposition gratuite de tous les habitants de la Bretagne romantique.

Il conseille les particuliers sur les solutions techniques pour rénover ou construire une habitation plus économe en énergie. Il répond également à toutes les questions liées à l'énergie dans l'habitat et informe sur les aides financières mobilisables.

Pour avoir une première idée des aides financières existant pour vos travaux d'économie d'énergie, rendez-vous sur le site Internet du Pays de Saint-Malo : <http://www.pays-stmalo.fr/les-aides-financieres-pour-mes-travaux-d-economie-C232.html>



Rénov'Habitat Bretagne

Partenaire du réseau

Pour rencontrer le service – 2 solutions :

A la Maison France Services à Combourg – le 3ème vendredi du mois – sur RDV au 02 23 16 45 45

A la Maison de l'Habitat à Saint-Malo - du lundi au vendredi / de 13h30 à 17h30 sur RDV au 02 99 21 17 27

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Labo Citoyens

La Communauté de communes Bretagne romantique finance vos projets en faveur de la transition énergétique !

Plusieurs projets en faveur de la transition écologique de la Bretagne romantique ont été financés en 2020 : conférences sur la biodiversité, jeux de société, ateliers permaculture, petits déjeuners bio à la ferme...

Vous avez des idées ? A vous de jouer !

Vous pouvez déposer votre dossier pour le 1er jury de l'année 2021 jusqu'au 30 janvier.

Toutes infos :

<https://bretagneromantique.fr/labocitoyen/>

Une question :

labo-citoyen@bretagneromantique.fr



Le PLUi

un document à l'image des habitants

Depuis 2 ans, la Communauté de communes Bretagne romantique s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Document central du développement du territoire pour les 10 années à venir, il est indispensable qu'il soit le reflet des personnes qui y vivent. Pour cela, une seule solution, impliquer le plus de monde possible dans son élaboration.

A cette fin, les élus sont mobilisés pour aboutir à un document qui leur corresponde et les habitants consultés pour partager leur vision de la Bretagne romantique dans 10 ans.

Un PADD co-construit

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les grandes orientations de développement du territoire dans le cadre du PLUi. Il s'agit d'un document pivot qui dessine le visage de la Bretagne romantique de demain.

Ce document doit répondre :

- aux orientations nationales et régionales
- aux ambitions des élus pour le territoire de la Bretagne romantique.

Le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du PLUi, auquel des élus de chaque commune du territoire sont associés, réfléchit actuellement aux grandes orientations du PADD en terme d'habitat, d'environnement, de mobilité, d'identité...

Il se réunit au moins une fois par mois.

Ces grandes orientations seront débattues par les 25 conseils municipaux de l'intercommunalité puis par le Conseil communautaire, avant l'été, afin d'être arrêté définitivement.

Commencera alors la phase réglementaire du PLUi, c'est-à-dire la traduction du PADD dans un règlement de constructibilité du territoire.

La société civile appelée à donner son avis

Au delà des obligations légales qui s'imposent à elle, la Communauté de communes Bretagne romantique souhaite impliquer plus largement sa population dans la mise en place de son PLUi.

En effet, celui-ci doit aussi être le reflet des habitants et des acteurs locaux. La Communauté de communes invite donc celles et ceux qui le souhaitent à prendre une part active aux débats.

Des réunions, des visites et des rencontres seront prévues prochainement...

Plus d'infos sur le site urbanisme.bretagneromantique.fr/plui

Le mot du délégué...

Tous les territoires ont leurs différences, c'est pour cela qu'il est nécessaire que le PADD soit développé au cœur du territoire et élargi à la population. Mais les questions qui se posent, ne sont pas tant, nos opinions sur le changement climatique, nos sentiments envers la biodiversité ou ce que l'on doit léguer à nos enfants. Les questions à traiter doivent l'être dans un contexte général, d'environnement, de lois et de réglementations. L'intérêt particulier ne peut prévaloir sur l'intérêt général, général au sens universel...

Si nous avons le choix des instruments, la mélodie, elle, est déjà choisie par le législateur et l'opinion publique. Reste, pour nous, à affiner les partitions et à les jouer...

Éric BARBY

SMICTOM VALCOBREIZH

Evolution des tarifs

Lors de sa réunion le 16 décembre, le comité syndical du SMICTOM VALCOBREIZH a adopté son budget primitif pour 2021 et a notamment voté ses tarifs de redevance. Pour les habitants de l'ancien territoire du SMICTOM d'Ille-et-Rance, la grille tarifaire évolue.

Instauration d'une ristourne incitative

Engagé dans une stratégie de convergence de ses services et de ses redevances, le SMICTOM VALCOBREIZH a décidé de remettre à plat la grille tarifaire des ménagers afin de poursuivre deux objectifs :

- Le premier consiste, à travers la mise en place d'une ristourne incitative pour bon geste environnemental d'un montant de 10 €, à inciter les usagers à réduire leur production de déchets en présentant leur bac à la collecte moins de 26 fois par an et à bien trier ceux qui n'ont pu être évités.

- Le second objectif tend à financer le service public des déchets, composé de coûts fixes (collecte des déchets en porte à porte et en points d'apport volontaire, accueil en déchèterie...) et de coûts variables, de plus en plus élevés, dépendants de la production de déchets (transport, tri et traitement).

Pour les habitants de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance, la redevance est désormais adossée à la composition des ménages avec une incitation à présenter son bac moins de 26 fois par an. Pour les habitants de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance, la grille tarifaire évolue. La redevance sera désormais assise sur la composition des ménages et non plus au volume du bac. Mais pour ceux équipés de bacs de 60 ou 80 litres, il sera toujours possible de rester sur une grille tarifaire liée au volume du bac.

TARIFS DE CONVERGENCE			
SITUATION		REDEVANCE 2021	REDEVANCE 2021 avec ristourne
1 occupant	1 collecte/semaine	105 €	95 €
2 occupants	1 collecte/semaine	153,20 €	143,20 €
3 occupants +	1 collecte/semaine	205 €	195 €
Résidences secondaires		121 €	121 €

La ristourne incitative pour bon geste environnemental (d'un montant de 10 €) sera attribuée automatiquement en 2021 à l'ensemble des ménages qui sortiront moins souvent leur bac.

Contactez-nous :

SMICTOM VALCOBREIZH
Tél : 02 99 68 03 15
contact@valcobreizh.fr
www.valcobreizh.fr



L'Office des Sports Bretagne Romantique

Aux vacances de Noël, l'Office des sports de la Bretagne Romantique a organisé 4 jours de stages sportifs pour les enfants de 7 à 12 ans.

Près de 70 enfants étaient présents pour pratiquer des activités proposées dans les clubs de notre territoire comme le rugby, le volley, le hand, le foot, le badminton ou le basket, ou pour s'initier à d'autres sports comme le hockey, le dodgeball, le kin ball ou le poull ball.



Aux vacances de février, l'OSBR proposera aussi des stages sportifs :

- sports de ballons et sports de raquette la première semaine
- journées multisport la deuxième.

L'Office proposera des demi-journées découvertes sportives aux enfants de 6 ans.

Tous les renseignements sur notre site internet :

<http://club.quomodo.com/osbr>

Tél : 06 81 35 37 34 - 02 23 16 68 53



Le SAGE

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)



Le SBCDol a pour objet de promouvoir et de coordonner une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

(La limite nord de la commune de Pleugueneuc fait partie des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne).

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) poursuit son programme de travaux en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Il vient de réaliser une opération de restauration du Guyoult et de son affluent de la Terte Bintin, un de ses affluents.

Le site présente de vastes zones humides assurant un rôle de champ d'expansion de crue et permettant le stockage d'eau lors des débordements du Guyoult. La morphologie fortement dégradée des cours d'eau (curages répétés depuis de nombreuses années...) ne permettait plus au site d'assurer des fonctionnalités hydrauliques optimales (régulation des crues, soutien des débits de la rivière en période d'étiage...). Une opération d'engorgement pour retrouver un fonctionnement hydraulique harmonieux.



Exemple d'opération : restauration du Guyoult et de son affluent de la Terte Bintin à Dol de Bretagne

La recréation du lit du Terte Bintin sur 1 650 m a permis de reconnecter 139 714 m² de zones humides avec le cours d'eau et de restaurer un fonctionnement hydraulique harmonieux. Le projet intégrait aussi une restauration du Guyoult sur 540 m par une diversification de ses habitats. La concertation menée en amont avec l'exploitant agricole et les propriétaires des parcelles concernées a permis d'aboutir à des aménagements favorisant des pratiques pastorales respectueuses de l'environnement donnant ainsi une forte valeur environnementale au projet.

A terme, les cours d'eau doivent présenter des caractéristiques d'autoépuration fortes et favoriser le retour de cortèges biologiques plus diversifiés et plus adaptés (truites fario, vairons, insectes aquatiques...). Les nouvelles fonctionnalités du site permettront d'assurer un gain en termes de qualité d'eau, de conserver un champ d'expansion de crue et de préserver des pratiques pastorales.

Cette opération sera bénéfique à plusieurs titres : elle aura aussi un impact positif sur la qualité de l'eau en aval de ce secteur ainsi que sur l'état des populations piscicoles. Elle permettra de préserver un paysage agricole de bocage ainsi qu'une richesse floristique et faunistique.

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur : www.sage-dol.fr

Tél : 02.57.64.02.54 contact@sage-dol.fr

Les zones humides

Entre terre et eau, les zones humides (bords de rivières, étangs, lagunes, mares, tourbières, marais salants, zones côtières etc.) présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Elles remplissent de nombreuses fonctions utiles :

■ **Régulation des débits et recharge des nappes :**
Les zones humides jouent un rôle de tampon dans la gestion de l'eau. Elles se gorgent d'eau l'hiver ce qui permet de limiter les inondations en aval. Elles restituent cette eau avec un décalage, notamment l'été, et soutiennent ainsi le débit de la rivière (limitent les conséquences d'une sécheresse).

■ **Protection contre les inondations**
En absorbant une partie des eaux de pluies, elles permettent de limiter l'apport rapide de ces eaux à la rivière et permettent l'écrêtement des crues.

■ **Rôle épurateur**
Les eaux de ruissellement peuvent être chargées de nutriments d'origine domestique ou agricole ainsi que de métaux lourds, hydrocarbures et de produits phytosanitaires. Les zones humides agissent comme un filtre épurateur et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau.

■ **Source de biodiversité :**
Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde. 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent et 30% des espèces végétales en France y sont inféodées. Zones de frai, elles sont aussi indispensables à la reproduction de nombreuses espèces de poissons.

■ **Economiques**
Les zones humides sont le support d'activités économiques variées : agriculture, pêche, conchyliculture, tourisme... dont les répercussions financières, se révèlent considérables.

■ **Sociales et récréatives**
Elles sont le lieu d'activités récréatives et pédagogiques socialement importantes : pêche, chasse, promenades, loisirs naturalistes, éducation à l'environnement...



SDAGE 2022-2027 en projet

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne a adopté le SDAGE 2022-2027 et le propose à la consultation du public

Le jeudi 22 octobre 2020, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et son programme de mesures. Du 15 février au 15 août 2021, le public pourra s'exprimer et donner son avis sur ce document.

Le projet de SDAGE 2022-2027 reconduit l'objectif établi par son prédécesseur, le SDAGE 2016-2021 : **61 % des cours d'eau en bon état écologique (contre 24 % actuellement).**

Des objectifs fixés qui vont dans la droite ligne des conclusions des Assises de l'eau, tels que 100 % des stations de traitement des eaux usées conformes en 2027, la réduction des nitrates et pesticides pour une eau brute destinée à la consommation humaine de qualité ou encore la réduction des prélèvements sur les territoires en tension.

Pour la première fois, le prochain SDAGE devrait prendre en compte la problématique « norovirus » dans les eaux littorales. Pour rappel, en janvier 2020 les ostréiculteurs et mytiliculteurs de la Baie du Mont Saint-Michel ont été sévèrement touchés par la fermeture sanitaire de deux zones de production conchylicole due à une contamination d'huîtres par le norovirus de la gastro-entérite. Des dispositifs devront être mis en place pour faire face à ce genre de crise sanitaire.

Par ailleurs, près de 50 % des modifications de texte apportées à ce projet sont liées à la prise en compte du changement climatique. Le programme comporte 11 000 mesures pour 3,6 milliards d'euros, soit 45 euros par habitant et par an.

La Commission Locale de l'Eau chargée de mettre en œuvre le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne sera consultée sur le projet de SDAGE au cours du 1er semestre 2021.

Le public sera aussi invité à donner son avis sur ce projet du 15 février au 15 août 2021.

Pour en savoir plus : agence.eau-loire-bretagne.fr/



Accueil de loisirs

L'ensemble de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs vous souhaite une belle et heureuse année 2021, qu'elle vous soit douce et remplie de bonheurs.

De retour après 2 ans d'absence, je peux difficilement faire le bilan de cette année passée qui a été marquée par les difficultés liées au contexte sanitaire.

Aujourd'hui, dans un contexte relativement anxiogène, l'équipe d'animation souhaite mettre en place un accueil chaleureux et ludique.

Le projet est de faire de l'accueil de loisirs un lieu épanouissant où les enfants peuvent s'amuser, s'aérer, découvrir, communiquer, se reposer et surtout profiter de leurs camarades.

Les thématiques proposées composent avec le protocole sanitaire à respecter, elles évoluent en fonction des directives tout en préservant les enfants et leur bien-être.

Néanmoins, nous essaierons de mettre en place plusieurs projets :

- **autour de la communication** (à commencer par une enquête de satisfaction) à plusieurs niveaux : au sein de l'équipe, envers les enfants (communication bienveillante) et les parents (outils, contacts, événements).

- **autour de la parentalité** (rencontres, débats, conférences thématiques...).

Le bien-être de l'enfant et les liens sociaux seront nos priorités pour cette nouvelle année.

Audrey Loeuilliette,
directrice de l'ALSH

Toutes les informations sur le site :

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-pleugueneuc/>



Paroisse Saint-Tugdual du Linon : un nouveau curé

C'est avec joie que la communauté chrétienne de la paroisse a accueilli un nouveau curé.

Après la célébration de son jubilé d'or sacerdotal, et après avoir passé 15 ans à nos côtés, l'abbé Gérard Prioul a choisi de prendre sa retraite à Saint-Etienne en Coglès (Maen Roch) sa ville natale.

Son départ, qui créa un vide, fut comblé par l'ordinaire du lieu Monseigneur Pierre d'Ornellas qui a bien voulu envoyer l'abbé Martin MODOUÉ comme son successeur.

Son installation fût célébrée avec liesse le 20 septembre 2020 à l'église Saint Étienne de Pleugueneuc.



Originaire de la République Centrafricaine, il nous vient de Bangassou, un des neuf diocèses du pays. C'est après 21 ans de ministère qu'il a manifesté le désir d'aller en mission dans le diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Arrivé en France le 8 septembre 2019, il fut envoyé à la paroisse Saint-Martin en pays de Guichen comme auxiliaire paroissial et fut nommé le 18 août 2020 curé de notre paroisse.

Ordonné prêtre le 9 août 1998, le père Martin MODOUÉ a été tour à tour auxiliaire paroissial et curé. Il est licencié en droit

canonique après avoir étudié trois ans à l'université catholique d'Afrique centrale à Yaoundé au Cameroun.

Présent depuis 5 mois, il s'intègre progressivement à la vie de nos 6 communes.

Nous lui souhaitons une très bonne intégration parmi ses paroissiens et nos meilleurs vœux pour la suite.

Noël à l'église



Comme tous les ans, des bénévoles de la paroisse ont embelli l'église pendant la période des fêtes et mis en place une crèche pour fêter Noël.



Noël à l'école « Les jours heureux »



Les élèves ont préparé Noël 2020 en décorant des sapins de cour d'école et de la garderie.



La cantine en fête



L'équipe du personnel du restaurant scolaire et les lauréats du concours de décoration de la cantine ont participé à la réussite du repas de Noël.



Halloween à la cantine



Fin octobre 2020, le personnel du restaurant scolaire avait préparé le décor pour le repas d'Halloween



« la grande lessive » Le détournement d'œuvres d'Art

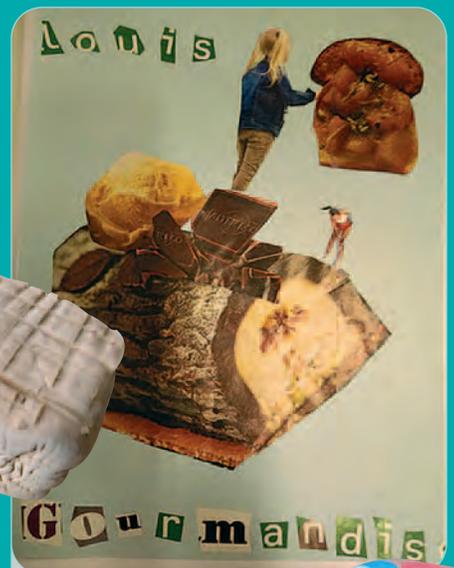
Les élèves de l'école qui ont eu la chance de rencontrer l'artiste Michaël Hébert et de découvrir ses créations à la bibliothèque vont réaliser à leur tour, jusqu'au mois de juin, leur œuvres en art visuel.

L'artiste Michaël HEBERT a offert une silhouette de Playmobil non finalisée. Il a invité toutes les classes à apporter leur touche artistique pour terminer ce MONSIEUR LOYAL.



L'art différent

A l'occasion de la grande lessive, les élèves de PS et CP ont reproduit des tableaux sans utiliser ni pinceaux ni crayons...



Toutes les œuvres des élèves à suivre sur : www.ecoledeplegueneuc.jimdo.com



Bibliothèque municipale

Toute l'équipe de la Bibliothèque vous souhaite une belle année 2021 riche en lectures !

Malgré une année 2020 on ne peut plus chaotique, avec deux périodes de fermeture dues aux confinements, la Bibliothèque peut quand même se valoir d'une activité record, avec 10 400 prêts et près de 800 lecteurs actifs.

La circulation des ouvrages entre les différentes bibliothèques du Réseau « Bretagne Romantique » s'est fortement intensifiée. En novembre, par exemple, 1356 livres ont été mis en transit réservé : un record ! En 2020, la Bibliothèque de Pleugueneuc aura prêté plus de 600 livres à ses partenaires du réseau. Pendant la crise sanitaire, les animations ont été interrompues. La ludothèque reprend néanmoins ses séances de prêts de jeux dans les différentes bibliothèques. Voici les prochaines dates prévues pour ses Biblilud de 2021 à Pleugueneuc : le vendredi 08 janvier, le vendredi 05 février et le vendredi 05 mars de 16h30 à 18h.

Heureusement que dans cette grisaille ambiante les tableaux de Mickaël Hébert sont venus nous apporter de la couleur et de l'éclat. Tous les scolaires, des Petites Sections jusqu'aux grands du CM2 sont venus découvrir l'exposition et ont démarré un super travail d'art plastique. Les tableaux quant à eux restent exposés à la bibliothèque jusqu'à la fin janvier. Un grand merci à l'artiste !



Rappelons également que le prêt de livres est entièrement gratuit jusqu'à 18 ans. Donc, pour tous les enfants encore non-inscrits pensez à leur faire plaisir ! Un simple formulaire à remplir avec vos coordonnées et l'enfant repart avec sa carte lecteur, qui lui permet de prendre six livres lors de chaque passage à la bibliothèque.

Une porte ouverte sur la culture et le monde en général, pour l'aider à se construire dans la vie.

Mise à part la période de Noël, la Bibliothèque reste ouverte aux mêmes horaires pendant toutes les petites vacances scolaires.



CONTACT :

bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr

Téléphone : 02 99 69 41 52

Portail du Réseau des bibliothèques :

bibliotheques.bretagneromantique.fr



Horaires de la bibliothèque :

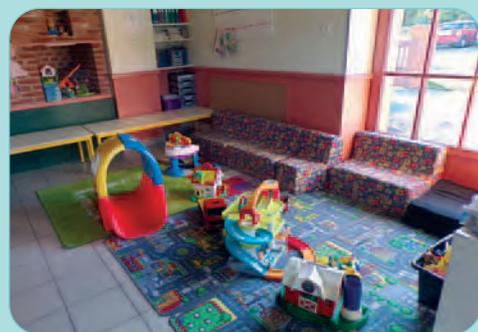
- Le lundi de 16h à 18h
- Le mardi de 16h à 18h
- Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
- Le vendredi de 16h à 18h
- Le samedi de 10 h à 12h

Gribouille

Dans le contexte actuel, Gribouille n'a pas pu ouvrir ses portes et nos loulous n'ont pas eu l'occasion de se retrouver ou de faire connaissance avec les petits nouveaux.

Cependant, toute l'équipe de Gribouille vous offre ses meilleurs vœux en souhaitant que 2021 soit l'année du renouveau. Nous espérons que tout revienne à la

normale afin que nous puissions enfin nous réunir les mardis et jeudis (en dehors des vacances solaires) de 9h00 à 11h00.



Groupement des Parents d'élèves

Nous espérons que chacun d'entre vous a passé de bonnes fêtes de fin d'année.



FOYER LAÏC

Que 2021 apporte à chacun l'espoir d'un renouveau vers la vraie vie.

Qu'elle vous permette d'être en bonne santé pour profiter de tous les bons moments qui se présenteront.

L'ensemble du bureau du foyer laïc se joint à moi pour vous offrir ses meilleurs voeux en souhaitant vivement que Pleugueneuc retrouve les activités sportives et festives auxquelles nous sommes habitués et qui nous ont manquées en 2020.

Prenez soin de vous.

Christian TURINA

Président du Foyer Laïc de Pleugueneuc

Club de l'Amitié

Pour la programmation des activités du club, nous devons souligner que 2020 n'a pas été facile...

Malgré tout nous avons distribué des masques à chaque adhérent en mars dernier et début décembre fait une distribution de gourmandises.

En ce qui concerne 2021, pour le moment, deux dates sont à retenir le 28 mars "Thé dansant" avec Silvère BURLLOT et le 17 octobre "Thé dansant" avec ce même orchestre, un voyage en septembre en Andalousie bien sûr si la conjoncture actuelle le permet.

Pour la reprise du club, elle se fera dès qu'il sera possible de se réunir sans les contraintes sanitaires.

Cordialement

Arlette RUELLAN-FOUREL

En ce début d'année 2021, le GPE vous souhaite une bonne et heureuse année. Revenons quelques mois en arrière, le 25 septembre 2020 nous avons élu le nouveau bureau pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Président : Roux Sébastien
- Vice-présidente : Lemétayer Aline
- Trésorière : Robic Anaïs
- Trésorier Adjoint : Guichard Romain
- Secrétaire : Desaize Magalie
- Secrétaire Adjointe : Palatinus Marie
- Responsable Communication : Lesbros Steeve
- Responsable Achat : Landais Gaetan/Desaize Magalie

Je remercie tous les bénévoles d'avoir pris différentes responsabilités pour cette année.

Nous avons aussi reçu du SMICTOM VAL-COBREIZH 350,57 euros qui correspondent aux 8,76 tonnes de papiers mélangés récoltés dans la colonne de papier pour la période du 1er mars au 31 août 2020.

Continuons le recyclage !



Je vous annonce la venue de la benne à journaux qui sera présente du 14 au 19 janvier (70 euros par tonne). Je remercie vivement toutes les personnes qui participent à cette action tout au long de l'année.

Pour novembre, nous avons décidé d'assurer notre repas tartiflette, mais cette fois-ci uniquement en vente à emporter en raison des conditions sanitaires. Mais finalement, nous avons dû tout annuler à cause des restrictions qui ont été renforcées 15 jours avant la vente.

En décembre, nous avons organisé une vente de sapins qui a très bien marché avec 68 sapins vendus. Une action qui nous a rapporté 563 euros.

Pour ce qui est des actions prévues en 2021, je vous avoue que nous sommes un peu dans le flou comme bien d'autres associations. Nous avons cependant certaines dates d'arrêtées : **le bal des seniors le 4 avril, la braderie le 23 mai, un concert en association avec le SIM de Tinténac le 5 juin et la fête de l'école à la fin de ce même mois.**

Mais tout ça sous réserve que la situation sanitaire s'améliore. Nous vous tiendrons au courant suivant les décisions prises par le gouvernement. Pour cela n'hésitez pas à consulter nos moyens de communication : <http://gpe-pleugueneuc.jimdo.com>, notre page Facebook (groupement des parents d'élèves de Pleugueneuc) et désormais l'application PANNEAU POCKET créée par la Mairie. Celle-ci vous informe sur la vie de notre commune. J'en profite d'ailleurs pour remercier la Mairie qui y fait paraître les informations du GPE.

Restons positif pour cette nouvelle année !

En espérant vous revoir très vite sur nos manifestations.

**Le Président,
Sébastien Roux**



Association Palets de Pleugueneuc

L'avantage du palet, ce jeu traditionnel et culturel breton, comme bien d'autres hobbies, est la mobilité du jeu. Chez soi, chez les voisins, chez nos grands-parents, à n'importe quelle saison et occasion, petits et grands, nous jouons au palet. (Si, si, même en hiver...)

Je n'ai pas revu les adhérents de l'association depuis mars 2020 mais je suis persuadé que tous ont joué depuis, en pensant à nos parties du dimanche endiablées mais toujours remplies de bonne humeur : les sourires, les tapes dans le dos, les accolades...

Les reverrais-je en 2021 ?

C'est moins sûr, car la salle omnisport ne sera plus disponible pour notre activité.

Sans local sous lequel nous abriter, je n'imagine pas reprendre l'activité. Une solution a été proposée au Conseil municipal et mon éternel optimisme me pousse à croire que l'issue sera positive.

En attendant, continuons de jouer chez soi, chez les voisins, chez les grands-parents. (avec les précautions que vous connaissez...)

L'APP vous souhaite de faire des chapeaux à chaque partie de 2021 !

**Le Président,
Vincent Lemonnier**



Photo de Noël 2019

Club de foot Plesder - Trévérien - Pleugueneuc

Le club de foot Plesder - Trévérien - Pleugueneuc est comme toutes les associations, en manque d'activités. Nous espérons une année 2021 plus propice à nos activités de football.



L'école des petits ne devrait pas reprendre avant septembre prochain. Si les conditions sanitaires le permettent, nous pourrions peut-être organiser au printemps, des petits entraînements et matchs amicaux afin de leur redonner envie de revenir jouer au foot.

Concernant les grands, certains matchs ont été assurés comme la coupe de Bretagne et les 3 premières journées de championnat seulement.

Nous avons demandé aux trois mairies de réfléchir sur la gestion des terrains et sur notre pro-

position, les municipalités ont décidé de faire du terrain des sports de Plesder, le terrain d'entraînement mais également le terrain de tous les matchs. Nous remercions les trois municipalités pour l'intérêt qu'elles portent à notre club mais surtout à l'intérêt qu'elles portent à l'avenir du foot sur notre territoire.

La COVID fait que nous n'avons pas pu signer la convention qui est reportée à janvier mais cela n'empêche de mettre à leur budget de fonctionnement l'entretien du terrain et nous les en remercions.

La prochaine étape sera de réfléchir sur les

investissements qui seront à faire sur notre terrain. Merci à ces trois communes pour l'avenir qu'elles donnent au football qui reste un sport populaire et accessible à tous.

Nous avons donné des dates de manifestations pour 2021 en espérant que nous ne serons pas obligés de les annuler.

Les membres du Bureau ainsi que tous les joueurs du CERCLE SPORTIF PLESDER TREVERIEN PLEUGUENEUC vous présentent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2021.

**Le président
Fabien Chartier**

GYM pour tous

Section Foyer laïc de Pleugueneuc

Une entrée perturbée



Malgré l'indisponibilité de la salle des sports, les cours avaient repris début septembre dans la salle multifonctions.

Mais hélas, comme lors du premier semestre, les cours sont suspendus depuis le 21 octobre 2020.

Le sport comme beaucoup d'autres activités a eu du mal à trouver sa place durant cette crise, malgré les bienfaits qui lui sont reconnus.

Dès que nous aurons les autorisations, les séances de gymnastique reprendront de plus belles, dans le respect des règles sanitaires.

Aucun niveau requis, il suffit juste de venir avec sa bouteille d'eau et sa

motivation.

Le matériel est fourni individuellement.

Les séances ont lieu le mercredi de 20h30 à 21h30 et sont encadrées par notre nouveau coach « Stéphane ».

Nathalie Nivole
02 99 69 48 88



Badminton

Section Foyer laïc de Pleugueneuc

Comme pour beaucoup de sportifs : saison blanche pour le VBR !



Début septembre nous aurions dû retrouver le chemin des terrains, mais avec le lancement des travaux de rénovation de la salle, nous avons dû nous résoudre à entamer une saison blanche. Mais évidemment c'est pour la bonne cause !

Et nous serons prêts pour vous accueillir à la réouverture de la salle.

Cette date n'étant pas encore calée, nous vous la communiquerons en ligne sur le site du VBR

dès que nous aurons la possibilité de vous accueillir à nouveau.

En attendant portez-vous bien, prenez soin de vous et de vos proches, et surtout bonne année !

Bien sportivement,

Céline CLERC
et toute l'équipe du VBR

Mail : vbrpleugueneuc@gmail.com
Site : www.vbrpleugueneuc.fr



ACCA

LES VŒUX DE L'ACCA DE PLEUGUENEUC

Chers concitoyens, le bureau de l'ACCA, ainsi que ses sociétaires se joignent à moi pour vous souhaiter les meilleures fêtes de fin d'année possible, en cette période encore compliquée.

Comme tous, nous avons subi ces contraintes liées à cette pandémie, mais même si cela a freiné notre envie de sortir nos chiens, cela reste sans commune mesure comparé à nos commerçants, artisans et autres professions très impactées, que je veux saluer et soutenir à travers ces quelques mots.

Même si nous avons bénéficié de dérogations préfectorales pour exercer notre rôle de régulation de la faune sauvage, et notamment le sanglier, je veux dire que la

vigilance sanitaire, dans la pratique de la chasse comme ailleurs, reste et doit rester prioritaire, de façon à éradiquer ce fardeau pesant, et ainsi connaître une année 2021 plus sereine.

Sur ces derniers mots, je vous laisse à vos préparatifs de fêtes, profitez tout en étant prudents, et je vous souhaite une belle année 2021 à venir.

Portez-vous bien. Sincères salutations.

Pascal Brangeon



Basket Club du Linon

Section Foyer laïc de Pleugueneuc

Le Basket Club du Linon a commencé sa nouvelle saison mi-septembre

Les entraînements ont pu reprendre dans le respect des protocoles sanitaires imposés par le comité d'Ille et vilaine de Basket et les mairies de Meillac et de Mesnil Roc'h (la salle de Pleugueneuc étant en travaux).

Le premier week-end de matchs a pu avoir lieu début octobre avec 1 défaite et 1 victoire, mais la saison a dû s'arrêter avec le nouveau confinement.

Malheureusement, le deuxième confinement a mis un coup d'arrêt à notre lancée.

Depuis le 5 janvier, les entraînements ont pu

reprendre pour les mineurs dans le respect des protocoles sanitaires et du couvre-feu.

De plus, les U13, U15 et les U17 ont pu effectuer un stage durant les vacances de décembre organisé par le club.

**Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter
Amandine Ermel au 06 68 42 53 28
ou Mallory Renouf au 06 68 97 59 14.**



Pour tous renseignements sur le club : 02-99-45-39-85 - 02-99-45-26-93

Pour suivre l'actualité du club, rendez-vous sur le site :
http://club.quomodo.com/basket_club_du_linon/accueil



Rando-détente

Section Foyer laïc de Pleugueneuc

**L'année dernière, nul n'a manqué de présenter ses vœux, de souhaiter une bonne et heureuse année...
« Et surtout la santé » disait-on.**

Malheureusement, le succès n'a pas été au rendez-vous...

Crise économique, attentats et persistant nous a empêché pendant la moitié de l'année de pratiquer nos activités favorites, de serrer dans nos bras nos proches et amis quand il ne nous a pas enlevé un être cher. Aussi, devons-nous, cette année encore, respecter la tradition de la présentation des vœux ?

Certes oui, nous le pouvons et nous le devons mais, cette fois-ci, n'est-il pas temps de faire des vœux plus globaux. Le temps d'après ne doit-il pas être l'occasion de ralentir voire d'interrompre cette course folle vers une consommation sans limite et sans éthique ; de nous diriger vers un avenir vivable pour toutes et tous. Bien sûr, cela ne se fera pas tout seul.

Tous nous devons prendre conscience de la chance que nous avons de vivre dans une région, un pays, une planète où la beauté des paysages côtoie des patrimoines riches et souvent uniques. Ils nous incombent à tous et à chacun de savoir préserver ces trésors pour pouvoir les léguer le plus intact possible à nos enfants et petits-enfants.



En ce début d'année 2021, permettez-moi de souhaiter à chacun de trouver son chemin.

Certes des chemins, il y en a pas mal. Les tout droits, les sinueux, les tordus, ceux qui montent et ceux qui descendent, les chemins de montagne qui vous amènent au sommet du monde, ceux de la fortune qui parfois finissent au bord du précipice, ceux de l'esprit, de la destinée, du désir même. Tous sont pleins d'espoirs de nous mener au bonheur, et quelques-uns tiennent leurs promesses. Je souhaite à chacun de trouver les tout petits, les discrets qui, se cachant sous un chapeau vous accompagnent vers des merveilles cachées au fond de nous-même, ces sentiments simples qui nous font vivre, réconfortent, et nous rendent heureux.

**Tout renseignement auprès de
Didier Mulon au 06 84 33 74 84
ou par mail : mulon.didier@wanadoo.fr**



ACPG-CATM-TOE



Veuves et Citoyens de la Paix de Pleugueneuc

Cérémonies du 11 novembre et du 5 décembre

La section de Pleugueneuc s'est rassemblée pour commémorer nos morts pour la France à l'occasion des cérémonies du 11 novembre et du 5 décembre 2020. En raison des restrictions liées à la situation sanitaire, celles-ci se sont déroulées au format très restreint en présence de monsieur Loïc RÉGEARD Maire de Pleugueneuc.

Les membres de la section de Pleugueneuc étaient représentés par le président Eric FERAND et le président d'honneur Michel YRIS, ainsi que deux portes drapeaux, celui des anciens combattants et celui des citoyens de la paix.

Lors de la cérémonie du 11 novembre,

Monsieur Jean-Louis GILLET s'est fait remettre la croix du combattant des mains de notre président d'honneur et lors de la cérémonie du 5 décembre c'est monsieur Roger COSTARD qui a reçu la croix du combattant, félicitations à eux.

Eric FERAND



Mercredi 11 novembre 2020, M. le Maire et les représentants des anciens combattants sont venus rendre hommage aux morts de la grande guerre.



Cérémonie du 5 décembre 2020



Samedi 5 décembre, c'est un comité restreint qui s'est rendu au monument aux morts afin de commémorer la guerre d'Algérie.

MAIRIE

Tél : 02 99 69 40 47 - Courriel : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

Ouverture
de la mairie au public :

Site internet communal :
www.pleugueneuc.com

PERMANENCES

Maire : du lundi au vendredi sur rendez-vous - Adjoint : sur rendez-vous

SERVICES INTERCOMMUNAUX

- ◆ **CONSEILLER DÉPARTEMENTAL**
André LEFEUVRE
- ◆ **COMMUNAUTE DE COMMUNES** : 02 99 45 23 45
- ◆ **Relais Parents Assistants Maternels** : 02 99 45 20 12

EMPLOI PERMANENCES SOCIALES

- ◆ **ASSISTANTE SOCIALE**
Permanences en Mairie de Pleugueneuc sur R.V. Appeler le CDAS de Combourg : 02 90 02 77 00
- ◆ **MSA**
mercredi après-midi (14h-17h) à Tinténiac
- ◆ **CARSAT (Retraite Générale)**
sur rendez-vous au : 39 60
- ◆ **AIDES AUX RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES**
Renseignements au CDAS de Combourg
Tél. : 02 90 02 77 00
- ◆ **CICAS (Retraite complémentaire des salariés)**
uniquement sur rendez-vous en Mairie de Combourg. Tél. : 0 820 200 189
- ◆ **ADMR**
Avenue des Trente à Tinténiac
Tél. : 02 99 68 06 57.

Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h30	
Mercredi	8h30 - 12h30	
Jeudi	8h30 - 12h30	
Vendredi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h (fermée en juillet-août)	

- ◆ **MAISON DES SERVICES**
3 rue de la Mairie - Combourg
Tél. : 02 23 16 45 45
- lundi au jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h
- vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h 30
maison-des-services@bretagneromantique.fr
www.bretagneromantique.fr
- ◆ **PÔLE EMPLOI (ASSEDIC-ANPE)**
Tél. : 39 49 pole-emploi.fr
- ◆ **MISSION LOCALE DU PAYS DE SAINT-MALO**
Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.
Tél. : 02 99 82 86 00
- ◆ **ESPACE ENTREPRISES (Création ou reprise d'entreprises)**
Renseignements : 02 23 16 46 46

LOGEMENT

- ◆ **ESPACE INFO ÉNERGIE**
- 3ème vendredi de chaque mois à la MDS de 9h 30 à 12h sur rendez-vous.
Tél. : 02 23 16 45 45
- ◆ **ADIL**
Conseil complet sur le logement (financement, fiscalité, contrats, locations...)
Tél. : 02 99 78 27 27
- ◆ **ARCHITECTE CONSEIL**
M. Roch de Crevoisier
Renseignements en Mairie

TÉLÉPHONES UTILES

- ◆ Pompiers : 18
- ◆ Service Médical de Garde : 15
- ◆ Gendarmerie : 17
- ◆ Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

SERVICES MUNICIPAUX

- ◆ **BIBLIOTHÈQUE** : 02 99 69 41 52
Lundi de 16h à 18h
Mardi de 16h à 18h
Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
Vendredi de 16h à 19h 30
Samedi de 10h à 12h
- ◆ **GARDERIE** : 02 99 69 49 56
Ouverture les jours de classe :
Le matin de 7h 15 à 8h 20
et le soir de 16h 40 à 19h.
- ◆ **AGENCE POSTALE COMMUNALE**
02 99 69 45 55

SERVICES

- ◆ **ECOLE PRIMAIRE** : 02 99 69 40 26
- ◆ **RÉSIDENCE DU BIGNON**
Tél. : 02 99 69 49 43
- ◆ **SALLE MULTIFONCTION**
Réservations : 02 99 69 40 47
- ◆ **CORRESPONDANT OUEST-FRANCE** :
M. Alexandre Begueret : 06 42 87 72 10
alexbegueret@yahoo.fr

CABINET MÉDICAL

- ◆ **Médecin**
Florence Carré - Tél. 02 99 60 74 65
- ◆ **Infirmiers**
David Flaux, Laurence Gascoin, Catherine Guinard-Denni, Audrey Lebouffan
Tél. 02 99 73 91 71
- ◆ **kinésithérapeutes & Ostéopathe**
Isabelle Guéroc, Sylvain Cornillet, Aurélien Halloux, Thomas Tirroloni
Tél. 02 99 69 40 34

INFO CITOYENNE

DIVAGATION Chats errants

LA LOI INTERDIT LA DIVAGATION DES CHATS

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. Aux termes de l'article L.211-22 du Code rural, « la mairie peut prendre toutes dispositions propres

à empêcher la divagation des chiens et des chats. Elle peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune seront conduits à la fourrière ». La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève de 38 € à 150 €.

La capture des animaux errants ou en état de divagation : chiens, chats ou animaux d'une autre espèce, peut être assurée par la municipalité ou par la gendarmerie nationale, puis être confiée à des structures privées ou publiques (vétérinaire pour stérilisation, fourrière départementale...).



État-Civil 2020



18 NAISSANCES

- **BAUDOIN BLONDEAU** Chloé
17, rue Edmond Harand **26 janvier**
- **MUSSARD NÉDELLEC** Esteban
9, Baussaine **13 mars**
- **MUNCH** Ynaïa
1, rue Edmond Harand **21 avril**
- **LABBE VALLÉE** Roméo
12, Tréguivien **28 avril**
- **ROUAULT** Ruby
18, Le Perquer **08 juin**
- **LESBROS** Jules
4, Le Bois aux Moines **18 juin**
- **DUCLOS** Maylonn
15, Le Bois-Es-Coq **20 juin**
- **LEROUX DEYDIER** Hugo
21, rue de la Libération **02 juillet**
- **COMA DE ROCKER** Zic
6, rue de Rennes **16 juillet**
- **LEMÉE FOUQUET** Maëlya
2, rue des Côteaux **24 juillet**
- **RASSIN-BOURY** Ilan
20, rue de la Plaine **30 juillet**
- **EL AYOUBI** Adam
4, imp. Théodore Chalmel **09 septembre**
- **RAIMBAULT BODIN** Hortense
38, rue de la Vallée **24 septembre**
- **CARESMEL** Kenzo
13, Le Bois aux Moines **07 octobre**
- **ROBIDOU** Gabin
16, rue Alphonse Simon **20 octobre**
- **MARQUET** Louis
Les Basses Jardières **23 novembre**
- **NOUVEL LEMONNIER** Eliaz
1, Les Cours Nogues **03 décembre**
- **BLAVETTE TEIXIERA** Lisa
2, place de l'église **29 décembre**



30 DÉCÈS

- **MINOTTE** Didier
2, Le Gage **04 janvier**
- **DESHAYES** René
10, rue d'Armor **07 janvier**
- **LEMARIÉ** Jean-Claude
7, rue d'Armor **02 février**
- **LELAY** Lucienne épouse MARCHAND
38, rue de Rennes **05 février**
- **DUGUÉPÉROUX** Germaine
veuve POINCHEVAL
Résidence du Bignon **09 février**
- **MARCHAND** René
38, rue de Rennes **10 février**
- **COLLEU** Andrée veuve LANGLAIS
Résidence du Bignon **08 mars**
- **MASSON** Robert
53, rue de Rennes **10 mars**
- **GASSINE** Odile épouse GUÉNEUC
6, rue Alphonse Simon **29 mars**
- **DESPRÉS** Lucienne
La Ville Hue **02 mai**
- **LEGRAND** Marie veuve LAUNAY
18 square de Brocéliande **22 mai**
- **LEBRETON** Yvette veuve GORON
Résidence du Bignon **27 mai**
- **LECOMTE** Yvonne veuve DELAHAYE
Résidence du Bignon **07 juin**
- **MÉZANGEL** Alice veuve LEGOFF
15, rue du Bourg **16 juin**
- **CHENARD** Geneviève
impasse des jardins **25 juin**
- **AUBERT** Marie veuve MÉTAYER
Résidence du Bignon **10 juillet**
- **COBAC** Denise veuve ROUILLÉ
Résidence du Bignon **12 juillet**
- **GILLET** Marie veuve BAGAS
31, rue de la Libération **15 juillet**
- **GLEMÉE** Emilie veuve GUILLARD
Résidence du Bignon **25 juillet**
- **PAVARD** Stéphane
13, rue de la Libération **27 juillet**
- **SAUVEUR** Patrice
5, rue Edmond Harand **16 août**
- **CHASSELIN** René
23, Pondolay **17 août**
- **RÉHAULT** Yves
Résidence du Bignon **25 août**
- **LEGEAI** Albert
11, rue de Coëtquen **07 novembre**
- **GENEST** Elise veuve KOCH
Le Breil Caulnette **19 novembre**
- **BEAUJOUR** René
Résidence du Bignon **26 novembre**
- **GICQUEL** André
Résidence du Bignon **30 novembre**
- **JACOB** Marie-Thérèse veuve GUILLOIS
Launay-Thual **1er décembre**
- **NOBILET** André
Résidence du Bignon **27 décembre**
- **BRIAND** Daniel
4, place de la Mairie **29 décembre**

8 MARIAGES

- **TSELINGAS** Rebecca et **LOISANCE** Eric
Les Bruyères **25 janvier**
- **MOUBÈCHE** Estelle et **BEURRIER** Franck-Olivier
17, rue d'Armor **06 juin**
- **GESBERT** Isabelle et **GAUTHIER** Yvan
1, rue de la Plaine **4 juillet**
- **GEARGEOURA** Claire et **SCHMITT** Axel
3, rue des Coteaux **01 août**
- **BOSSION** Madison et **DESPAS** Willy
2, rue du Bourg **05 septembre**
- **BOURREAU** Charlotte-Patricia
et **MOISSERON** Anthony
1, rue des Châtaigniers **26 septembre**
- **LAUGLÉ** Isabelle et **GILLET** Christian
62, rue de Rennes **26 septembre**
- **VALLÉE** Enora et **LABBE** Jérôme
12, Tréguivien **10 octobre**

5 PACS



La commune vue du ciel

photos Eric Barby



La Ville Morhain et la Ville Hue



Le Gage



Tréguivien et le Bois-es-Coqs



La Janaie, La Sévaignière,
Launay-Thual et le Gage



La Croix-Juhal, Les Touches-Ferron, L'Hôpital



La Revelinats
et le Bois aux Moines

Remerciements au pilote, Valéry Fayolle, qui a tout de suite répondu présent pour emmener en balade ensoleillée notre photographe d'un jour.

Meilleurs vœux 2021

Pleugueneuc LE BULLETIN : n° 40 - Janvier 2021 - Directeur de publication : Loïc Régeard, Maire.

Ont participé à la rédaction : Loïc Régeard, Marie-Paule Roze, Eric Barby, Nathalie Nivole, Laurence Gascoin, Céline Radoux, Carole Busnel.

Mise en page : Hubert Goger Création-Graphique Miniac-Morvan - Imprimerie Atimco Combourg (Imprim'Vert) Imprimé sur papier Gestion Durable